

16

S O D K

— Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S

— Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S

— Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

ÉDITEUR Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
RÉDACTION Secrétariat général CDAS
RÉALISATION sofie's Kommunikationsdesign, Zurich
IMPRESSION Boss Repro Bern AG, Berne
ADRESSE DE COMMANDE Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch
COPYRIGHT © CDAS, février 2017

À CŒUR VAILLANT RIEN D'IMPOSSIBLE



L'année 2016 s'est écoulée sous le signe de défis importants et de changements personnels. Nombre de travaux ont toutefois pu être menés à bien. Un état de fait que notre conférence annuelle très chargée, qui a eu lieu en mai dernier à Scuol (GR), a particulièrement bien mis en évidence.

Trois dossiers fondamentaux

Par grand beau temps, en regard du décor inspirateur que le paysage alpin de Basse-Engadine et chaleureusement accueillis par le canton des Grisons, les directrices et les directeurs des affaires sociales ont adopté des directives et des recommandations clés dans pas moins de trois domaines : par cette seconde étape, la CDAS a conclu la révision matérielle des normes CSIAS. Elle a adopté les recommandations relatives aux mineurs non accompagnés relevant de l'asile ainsi que les recommandations concernant la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons. Grâce à une culture du dialogue

typiquement orientée sur le consensus, nous avons pu prendre des décisions y compris sur des thèmes empreints de valeurs les plus divergentes – démontrant ainsi la puissance de la volonté d'organisation fédérale.

La plupart des cantons ont repris la nouvelle version des normes CSIAS, les mettant en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2017 ou à partir du 1^{er} janvier 2018. Le débat est inhérent à la nature de la problématique. Toutefois, les cantons ont pu affirmer de manière convaincante vouloir prendre la direction des opérations et assumer la responsabilité politique dans ce domaine important. Nous y sommes d'ailleurs parvenus grâce à une excellente collaboration avec la direction de la CSOL. Ceci a contribué de manière non négligeable à calmer la situation. Au vu de l'importance du sujet, le processus pourrait exiger une nouvelle consolidation. Le Comité réfléchit à émettre des recommandations sur des législations type, ce qui conduira à une harmonisation même dans le domaine législatif, sans pour autant remettre en question l'ordre fédéral. De même que dans n'importe quel domaine, il faut agir et non se contenter de réagir.

Les recommandations en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse concernent le groupe social qui marquera notre avenir. Elles ne pourront guère être mises en œuvre d'un jour à l'autre. Mais il est essentiel de créer un cadre étatique dans ce sens afin que les processus de changement sociétaux soient accueillis favorablement et que même la génération suivante participe à la vie politique. Cela suppose un soutien engagé, y compris de la part du monde des adultes.

Les recommandations concernant les mineurs non accompagnés relevant du domaine de l'asile s'inscrivent dans une discussion globale sur la prise en charge de jeunes requérants d'asile et leur intégration. Vu que ces jeunes gens restent pour la plupart dans notre pays, il sera nécessaire de mener en outre une politique active dans le domaine de la formation et de la formation de rattrapage. En ce qui concerne la dépendance de l'aide sociale, le premier facteur de risque est l'absence de formation. Toutefois, la CDAS ne pourra élaborer des solutions qu'en collaborant étroitement avec ses conférences sœurs, soit la CdC et la Confédération.

Entre les défis globaux et les solutions régionales

Avec ces trois dossiers fondamentaux, la CDAS conçoit suivant le principe du fédéralisme une politique progressiste qui vise certes une certaine harmonisation, mais laisse au canton la marge de manœuvre nécessaire pour trouver les solutions qui leur conviennent. La situation de Genève est différente de celle de Rorschach, qui à son tour a peu de choses en commun avec les défis que doit relever un village des montagnes grisonnes. Il suffit d'observer les problèmes et les débats dans les domaines en question à l'étranger pour constater l'efficacité de l'approche fédéraliste de la Suisse. Au cœur des tensions entre les défis globaux (tels que dans le domaine de l'asile) et les solutions régionales, les conférences des directeurs jouent un rôle important : elles contribuent de manière essentielle à concentrer le travail des cantons et, au vu des défis à relever aux trois échelons de l'État, à trouver un chemin prometteur.

En avril dernier, les cantons ont démontré une fois de plus leur volonté et leur capacité à s'entendre très rapidement sur les solutions. Dans la foulée du volume important des demandes d'asile de l'an dernier, les directeurs des affaires sociales ont adopté avec la Confédération et leurs confrères de la Conférence des directeurs des départements cantonaux de justice et de police (CCDJP) la planification d'urgence dans le domaine de l'asile. Heureusement, elle n'a pas dû être appliquée l'an dernier. Il reste qu'il est d'une importance capitale pour la collectivité de se savoir paré en cas de besoin, afin de préserver sa confiance dans les institutions. Prévenir vaut mieux que guérir dans la précipitation, lorsque l'incendie fait déjà rage.

Lorsqu'une question prétendument opérationnelle devient politique

La question de l'asile – ou plus concrètement l'accélération du domaine de l'asile – n'a cessé d'occuper la CDAS toute l'année. Depuis que les deux tiers des votants ont adopté la restructuration en juin dernier, tous les échelons travaillent assidûment à sa mise en œuvre. Il s'avère à cet égard que même des questions prétendument opérationnelles (telles que la conception des forfaits d'aide d'urgence) prennent soudainement une tournure politique. Nous restons sur l'affaire !

Réparation

Dans ce domaine, nous avons pu franchir une étape importante après des années d'efforts : la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA), qui se veut un contre-projet indirect à l'initiative déposée, a été adoptée dans les Chambres fédérales à une large majorité. Elle met ainsi un terme à un triste chapitre de l'histoire helvétique. En collaboration avec les points de contact, la CDAS organise d'ores et déjà la marche à suivre afin que les demandes attendues puissent être traitées rapidement et avec la précaution qui s'impose.

Changement en 2017

Il ne fait aucun doute que l'année 2016 a été couronnée de succès pour la CDAS. Des travaux entamés ont pu être menés à bien et des tensions ont pu être calmées. Durant l'été 2017, je quitterai mes fonctions au sein du gouvernement et les responsabilités que j'ai eu grand plaisir à assumer pendant six ans en tant que président de la CDAS passeront à mon successeur. Je peux franchir ce pas en toute quiétude, car je sais qu'à Berne un secrétariat CDAS compétent reste prêt à relever les défis de l'avenir. En janvier dernier, nous prenions congé de Margrith Hanselmann, secrétaire générale pendant de longues années, et qui pendant tout ce temps a fourni un travail remarquable. En mars, la nouvelle secrétaire générale, Gaby Szöllösy, a pris la relève et s'est depuis bien adaptée à ses nouvelles fonctions. Avec son équipe, elle assure une continuité des travaux sans heurts, faisant preuve du plus grand engagement. Je profite de l'occasion pour lui adresser mes vifs remerciements pour son soutien à mon égard. La CDAS ne manquera jamais de sujets et de tâches passionnantes. L'année 2016 nous l'a montrée : quiconque s'empare en amont des sujets politiques essentiels et les traite avec assiduité est récompensé par le succès. À cœur vaillant rien d'impossible. Je suis convaincu qu'il en sera de même à l'avenir.

Peter Gomm, Président de la CDAS

L'ANNÉE VUE PAR LA CDAS – LES PRINCIPAUX DOSSIERS

JANVIER



Projets innovateurs concernant la lutte contre la pauvreté

Dans le cadre du Programme national de lutte contre la pauvreté, l'Office fédéral des assurances sociales a organisé – conjointement avec la CDAS et d'autres acteurs – une conférence pour des experts visant à attirer l'attention sur des projets innovateurs au niveau cantonal et communal concernant la lutte contre la pauvreté.

La CDAS a en outre participé à une audition de la commission de la santé et des affaires sociales du Conseil national sur la prévoyance vieillesse 2020.

FÉVRIER

Coopération plus étroite avec le Conseiller fédéral Berset

Fin février, une première réunion d'échange a eu lieu entre la CDAS et le Chef du département de l'Intérieur, afin d'approfondir davantage la collaboration entre la Confédération et les cantons et de préparer de manière efficace le Dialogue national sur la politique sociale suisse. Cette rencontre a permis de réfléchir en petit comité aux affaires pertinentes au niveau politique pour les deux acteurs impliqués.

MARS

Le taux d'aide sociale au fil du temps

Depuis dix ans, la statistique de l'aide sociale enregistre méticuleusement les changements à l'aide sociale. Lors d'une conférence de presse en mars, elle a informé que le taux était resté relativement stable au cours des dernières années. Face aux médias, le président de la CDAS a valorisé la statistique en tant qu'instrument important pour le travail politique.

En outre, la nouvelle secrétaire générale de la CDAS, Gaby Szöllösy est entrée en fonction au mois de mars.

AVRIL

La planification pour les urgences dans le domaine de l'asile

Lors de la réunion de printemps de la CCDJP, les membres de la CDAS et de la CCDJP ont déterminé conjointement avec la Confédération et en présence de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga comment ils procéderaient en cas d'urgence dans le domaine de l'asile.

La CDIP et la CDAS ont organisé une conférence pour des experts, visant à discuter en détail la qualité des structures de jours extrafamiliales et extrascolaires.

MAI

La révision des normes CSIAS se termine avec succès

Les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont poursuivi les travaux de révision des normes CSIAS de l'année précédente et pris des décisions concernant la 2^e étape dans le cadre de leur Assemblée annuelle des 19/20 mai.

Ils ont en outre adopté des recommandations relatives à la prise en charge par les instances compétentes des mineurs non accompagnés relevant du domaine de l'asile ainsi que des recommandations concernant le développement des politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse. Ensuite a eu lieu le 16^e Dialogue national de la politique sociale en présence du Conseiller fédéral Berset.

JUIN

La pénurie de personnel qualifié a été quantifiée

Selon l'étude sur la situation du personnel qualifié dans le domaine social financée par SAVOIRSOCIAL et la CDAS qui a été publiée juste avant les vacances d'été, il y aurait une pénurie importante de personnel qualifié dans le domaine social. L'étude illustre la structure de la branche.

Fin juin, une journée d'échange de pratiques sur le placement d'enfants a montré aux experts que des recommandations dans ce domaine pourraient soutenir les cantons dans leur travail.



JUILLET

Les scénarios de crise dans le domaine de l'asile s'établissent

Au travers d'une enquête commune du SEM, de la CCDJP et de la CDAS les chefs des états-majors cantonaux ont été priés de faire le point sur leur planification d'urgence cantonale afin d'être préparés à des brusques hausses de demandes d'asile. Il est réjouissant de voir que pratiquement tous les cantons disposent d'un plan d'urgence établi au moyen d'une décision gouvernementale.

AOÛT

Le rapport avec les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

Encore pendant les consultations parlementaires, la CDAS a organisé conjointement avec l'OFJ un échange avec les points de contact pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance, afin d'être préparés aux demandes attendues et de déterminer les processus le plus tôt possible.

SEPTEMBRE

Fusion des deux conférences techniques relatives à la politique de l'enfance

Dans le cadre de leur première assemblée annuelle commune au mois de septembre, les deux conférences cantonales de promotion et protection des enfants et des jeunes ont décidé de fusionner pour mieux pouvoir représenter leurs intérêts. Les détails de la fusion seront définis en 2017.

La grande majorité des Chambres fédérales ont approuvé fin septembre le projet relatif à l'initiative sur la réparation et le projet de loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA). La loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2017. Ainsi, un chapitre peu glorieux de l'histoire suisse arrivera à son terme.



Photo: P. Senn, © GKS

Garçon placé à la maison d'éducation Sonnenberg, à Kriens, canton de Lucerne, 1944

OCTOBRE

Règlement d'un litige dans le cadre de la CIIS

Plusieurs procédures de médiation en cours dans le cadre de la CIIS occupent le SG CDAS. On a pu parvenir à un accord dans un des litiges du domaine B et le processus a pris fin au mois d'octobre.

Dans le cadre de deux auditions dans des commissions, la CDAS a d'une part salué les aides financières de la Confédération pour l'accueil extrafamilial. D'autre part, elle a défendu son analyse concernant la situation de la classe moyenne.

NOVEMBRE

La lutte contre la pauvreté demeure une tâche prioritaire

La première Conférence sur la pauvreté qui s'est tenue à Bienne au mois de novembre dans le cadre du Programme national de lutte contre la pauvreté a montré une fois de plus aux participants la multiplicité et la complexité d'une lutte durable contre la pauvreté.

Les sujets issus du domaine des migrations étaient pertinents lors de la deuxième assemblée plénière de la CDAS en novembre. Par la suite, les membres de la CDAS ont eu un échange avec le conseiller fédéral Alain Berset quant à la politique en faveur des personnes handicapées et à d'autres thèmes sociaux lors du Dialogue national sur la politique sociale.



DÉCEMBRE

Mise en œuvre complexe de la restructuration du domaine de l'asile

La marche à suivre concernant la mise en œuvre de l'important projet de la restructuration du domaine de l'asile a été définie pour les années à venir dans le cadre de travaux préparatoires intensifs. Il s'agit entre autres de clarifier les derniers sites pour les centres fédéraux pour requérants d'asile et de connaître les indemnités financières des cantons, tel que dans le domaine des urgences.

SOMMAIRE

A

RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS	1
1 COMITÉ CDAS	2
2 COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)	2
3 SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)	3
4 ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES	3
4.1 Assemblée annuelle des 19 et 20 mai 2016 (séance à huis clos)	3
4.2 Partie publique de l'Assemblée annuelle	4
4.3 Assemblée plénière du 25 novembre 2016 (séance à huis clos)	5
5 PERSPECTIVES	6

B

RAPPORT DES DOMAINES	7
1 LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CHIS)	9
1.1 Politique en faveur des personnes handicapées	9
1.2 Convention intercantonale dans le domaine des institutions sociales (CHIS)	11
2 FAMILLES ET SOCIÉTÉ	13
2.1 Politique familiale	13
2.2 Formation professionnelle dans le domaine social	14
2.3 Aide aux victimes	15
2.4 Addictions	18
3 ENFANCE ET JEUNESSE	19
3.1 Recommandations CDAS pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons	19
3.2 Droits de l'enfant	21
3.3 Placement d'enfants	21
4 MIGRATION	22
4.1 Instances	22
4.2 La Planification d'urgence pour l'asile	24
4.3 Recommandations de la CDAS concernant les migrants et réfugiés mineurs non accompagnés (Recommandations MNA)	24
4.4 Restructuration du domaine de l'asile	25
4.5 Analyse des coûts pour l'intégration de personnes admises à titre provisoire/réfugiés (AP/R) et de MNA	25
5 ASSURANCES SOCIALES	27
5.1 Assurances sociales	27
5.2 Aide sociale	30
5.3 Dialogue national sur la politique sociale suisse	31

C

COMPTES ANNUELS

33

Bilan	34
Compte de profits et pertes	36
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	37
Rapport de l'organe de révision	38
Budget 2018	39

D

ANNEXE

41

Commentaire concernant les comptes annuels	42
Membres des organes CDAS	44
Thèmes des séances du Comité de la CDAS 2016	49
Organes et groupes de travail avec Représentation de la CDAS	51
Tableau d'abréviations	53

A

RAPPORT DES ORGANES DE LA CDAS

1	COMITÉ CDAS	2
2	COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)	2
3	SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)	3
4	ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES	3
4.1	Assemblée annuelle des 19 et 20 mai 2016 (séance à huis clos)	3
4.2	Partie publique de l'Assemblée annuelle	4
4.3	Assemblée plénière du 25 novembre 2016 (séance à huis clos)	5
5	PERSPECTIVES	6

1 COMITÉ CDAS

Élections complémentaires et démission du conseiller d'État Peter Gomm.

Le Comité a siégé quatre fois en 2016. La liste exhaustive des affaires traitées est publiée en annexe du rapport annuel (cf. chapitre D).

Le mandat du conseiller d'État Michel Thentz au sein du gouvernement jurassien s'est achevé le 31 décembre 2015. Le 19 mai 2016, Jean-Nathanaël Karakash (NE) a été élu en tant que nouveau membre de la Suisse romande au sein du Comité CDAS : le conseiller d'État Philippe Perrenoud ne s'est plus porté candidat aux élections du canton de Berne pour le renouvellement intégral et a quitté le gouvernement bernois, et par conséquent également la CDAS et son Comité, le 30 juin 2016. Sa succession a pu être assurée par Mme la conseillère d'État Esther Waeber-Kalbermatten (VS) sur proposition de la conférence régionale CLASS de Suisse romande. Elle a été élue lors de la plénière du 25 novembre 2016.

Dans le cadre de la séance d'automne du Comité, le conseiller d'État Peter Gomm a annoncé son départ en tant que président de la CDAS pour la mi-2017. Il ne se représentera pas aux élections du Conseil d'État dans le canton de Soleure au printemps 2017. Son successeur sera élu dans le cadre de l'Assemblée annuelle en mai 2017.

2 COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ CDAS (COCO)

Nouvelle présidence et nouveaux membres à la CoCo.

La CoCo s'est réunie quatre fois pendant l'année sous revue afin de préparer les affaires du Comité. En outre, tous les chefs des services cantonaux des affaires sociales ont eu entre autres choses l'occasion d'avoir un échange sur les mesures de coercition à des fins d'assistance LMCFAs dans le cadre de l'Assemblée annuelle CDAS.

Président de la CoCo pendant de longues années, Andrea Ferroni (GR) a pris sa retraite. Il a toutefois continué à exercer ses fonctions jusqu'à l'Assemblée annuelle. Le 19 mai 2016, le Comité a élu Antonios Haniotis, directeur de l'office des cotisations sociales du Canton de Bâle-Ville, au rang de nouveau président de la CoCo. En outre, Andrea Lübberstedt (SG) représentera dorénavant la Suisse orientale au sein de la CoCo. En automne 2016, deux représentants cantonaux ont également quitté les conférences régionales de la Suisse romande et de la Suisse centrale. Edith Lang (LU) a succédé à Peter Schmid (SZ). Pour François Mollard (FR), le Comité CDAS élira probablement Caroline Knupfer (VD) en janvier 2017.

3 **SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA CDAS (SG CDAS)**



En mars 2016, Gaby Szöllösy devient secrétaire générale de la CDAS

Changement au sein de la direction du secrétariat général CDAS.

Pendant l'année en exercice, le secrétariat général a connu quelques changements personnels. Après presque neuf ans, la secrétaire générale Margrith Hanselmann est partie à la retraite fin janvier. Nous tenons à la remercier une nouvelle fois de sa contribution et de son engagement pour la CDAS. Depuis mars, Gaby Szöllösy est la nouvelle secrétaire générale de la CDAS. Elle a commencé son travail avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie et s'est vite familiarisée avec les différents sujets.

Les secrétariats généraux de la CDS et de la CDAS ont décidé de créer conjointement un nouveau poste de traduction, afin de diminuer les coûts croissants pour les traductions externes. En octobre 2016, Philipp Chemineau a commencé à travailler 40% pour la CDS, respectivement pour la CDAS. Il avait auparavant remplacé la traductrice de la CDAS, Katia Simari Khouzami pendant son congé maternité de six mois. De plus, l'assistant Jascha Frauchiger a quitté la CDAS fin février. Lara Lauper lui a déjà succédé fin décembre 2015, permettant ainsi d'assurer la continuité des travaux.

4 **ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES**

En 2016 ont de nouveau eu lieu deux assemblées plénières. L'assemblée principale (Assemblée annuelle) s'est tenue comme toujours dans le cadre d'une Assemblée annuelle de deux jours offrant aussi un échange avec le conseiller fédéral Alain Berset lors du Dialogue national sur la politique sociale. Le gouvernement du canton des Grisons a accueilli l'Assemblée annuelle les 19 et 20 mai 2016 à Scuol et a été divisée, selon une formule désormais éprouvée, en une partie publique et une partie à huis clos (séance à huis clos des conseillères et conseillers d'État). La CDAS remercie le gouvernement des Grisons pour l'accueil chaleureux reçu en Basse-Engadine et exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la manifestation.

La deuxième assemblée plénière s'est tenue en même temps que la séance du Comité et le Dialogue national sur la politique sociale suisse à la Maison des cantons à Berne, fin novembre (cf. chapitre B 5.3).

4.1 **ASSEMBLÉE ANNUELLE DES 19 ET 20 MAI 2016 (SÉANCE À HUIS CLOS)**

La CDAS adopte deux recommandations relatives à la politique de l'enfance et de la jeunesse et aux MNA.

Lors de deux séances à huis clos dans le cadre de l'Assemblée annuelle, la CDAS a adopté deux recommandations relatives au développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons (recommandations PEJ) et aux enfants et jeunes mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile (recommandations MNA).

En outre, les directrices et directeurs des affaires sociales ont poursuivi les travaux de préparation pour le Dialogue national sur la politique sociale suisse

(cf. chapitre B 5.3). Dans ce contexte, on a également mentionné la statistique SOMED B. La plénière était en principe prête à se charger d'une partie des coûts pour une statistique SOMED révisée conformément au concept spécifique déjà approuvé l'année précédente – mais à condition que la Confédération y participe aussi financièrement (détails cf. chapitre B 1.11).

La directrice adjointe du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a en outre informé la plénière de la situation actuelle dans le domaine de l'asile et de l'avancement des travaux de restructuration.

À la fin de la première journée de l'assemblée, les membres de la CDAS se sont livrés à une rencontre avec la direction de la CSIAS et des représentants des communes et des villes à la 3^e conférence sociale pour adopter la 2^e étape des normes CSIAS (cf. chapitre B 5.21).

4.2 PARTIE PUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

La partie officielle de l'Assemblée annuelle était consacrée à l'intégration sur le marché du travail de réfugiés.

Pour commencer, le conseiller d'État Jon Domenic Parolini a donné un aperçu de l'histoire des migrations des Grisons, au nom du canton hôte.

Ensuite, Philipp Kyriakidis, directeur de l'entreprise « Kiri – Carosserie und Beschriftung » a parlé des défis concrets dans le travail d'intégration de réfugiés au quotidien, sur exemple de son entreprise. D'après lui, le plus important obstacle est le manque de connaissances linguistiques, car il ralentit fortement le processus d'apprentissage. Les faibles différences salariales entre les réfugiés et les apprentis sont aussi difficiles à gérer dans la pratique. Pour les branches ayant du mal à occuper leurs postes d'apprentissage par contre, l'intégration sur le marché pourrait représenter une chance.

Dans le cadre d'une deuxième présentation, M. Claudio Spadarotto de l'entreprise KEK-Beratung a parlé des conditions-cadre de l'intégration sur le marché du travail pour réfugiés et personnes admises à titre provisoire. Selon lui, l'ambivalence entre les exigences d'intégration et les mécanismes de protection du marché du travail représentent un obstacle. Il a en outre fait remarquer que l'autorisation de séjour est un facteur-clé de l'intégration dans le monde du travail : les personnes admises à titre provisoire ont un taux d'activité beaucoup plus bas. Il a également mentionné l'importance des connaissances linguistiques. La perméabilité élevée du système de formation professionnelle suisse présente un haut potentiel.

Pour conclure, lors de la session questions-réponses, ont surtout été soulignés l'importance de la collaboration de la politique de formation et de la politique sociale et le rôle de la formation complémentaire.

Le deuxième jour de la conférence, le conseiller fédéral Alain Berset a parlé de l'intégration professionnelle des femmes dans le marché du travail et des mesures de conciliation entre travail et vie familiale. Il a informé les participants de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Elle vise entre autres à réintégrer les femmes dans le marché du travail après un arrêt de travail, respectivement après le congé parental. Cet objectif doit être atteint à travers l'encouragement de l'accueil extrafamilial. Grâce au programme d'impulsion en cours depuis 2003, la Confédération a réussi à créer plus de 50 000 places complémentaires pour l'accueil extrafamilial. Or, le Conseil fédéral prévoit de réduire le prix de l'accueil extrafamilial pour les parents et

d'adapter les horaires d'ouverture des crèches aux exigences des parents par le biais d'incitations financières. Pour les femmes moins qualifiées et par conséquent moins bien payées, la Confédération prévoit en outre des mesures dans le cadre du programme national de lutte contre la pauvreté.

Pour finir, le chef du DFI a retenu que de trouver une solution à la pénurie de personnel qualifié et de faciliter l'accès des mères au marché du travail était une tâche qui relève de la politique sociale. Pour atteindre ces objectifs, il est important que la Confédération et les cantons travaillent ensemble. Selon Alain Berset, chaque canton est aussi responsable du système dans son intégralité. Dans le cadre de la discussion qui a suivi sa présentation, le conseiller fédéral a souligné qu'il ne fallait pas seulement voir les aspects économiques mais également socio-politiques de l'accueil extrafamilial. D'après les études, les coûts d'exploitation des crèches ne sont pas plus élevés qu'à l'étranger. La participation aux coûts des parents par contre est plus haute. Le personnel qualifié est indispensable pour pouvoir garantir une qualité adéquate de la garde des enfants. Le chef du DFI regrette que la politique fédérale hésite encore à en prendre connaissance.

Le président de la CDAS a remercié le conseiller d'État Jon Domenic Parolini et son équipe de l'accueil chaleureux et ensoleillé en Basse-Engadine.

4.3 ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 25 NOVEMBRE 2016 (SÉANCE À HUIS CLOS)

La CDAS prend connaissance des résultats de l'analyse des coûts dans le domaine des MNA et définit la suite des opérations.

Lors de sa séance à huis clos du 25 novembre 2016, l'assemblée plénière de la CDAS a préparé le 17^e Dialogue national sur la politique sociale suisse et défini les positions de la CDAS. On a notamment précisé que le projet du rapport relatif à la politique du handicap n'était disponible qu'à court terme, empêchant ainsi une préparation fondée. Partant, il n'a été émis qu'une déclaration générale d'intention soulignant entre autres l'importance de l'approche fédérale dans les travaux restants, la participation et le soutien de la Confédération, mais qui respecte l'autonomie des cantons.

Étant donné qu'aucun consensus ne semblait pouvoir être trouvé au sujet de la statistique SOMED B dans le cadre du Dialogue national, la CDAS a décidé d'arrêter les négociations avec la Confédération et d'interrompre les travaux jusqu'à nouvel avis.

Concernant le domaine des migrations, la plénière CDAS a pris connaissance de l'état d'avancement et des résultats de l'analyse des coûts dans le domaine des MNA (sous l'égide de la CDAS) et des résultats provisoires des domaines de l'intégration (sous l'égide de la CdC) ainsi que des structures ordinaires (sous l'égide commune CdC et CDIP). La plénière a approuvé la proposition du Comité qui prévoit le financement des MNA à travers le tarif forfaitaire et non pas à travers une indemnisation distincte et a défini la suite des opérations (cf. chapitre B 4.5).

5 PERSPECTIVES

Petite enfance : thème prioritaire de l'Assemblée annuelle 2017 à Brunnen (SZ).

L'année prochaine aussi, la politique migratoire reste un thème prioritaire. Une troisième Conférence nationale sur l'asile doit entre autres obtenir l'adhésion des participants au plan sectoriel Asile ainsi qu'à la mise en application et à la mise en œuvre de la restructuration du système d'asile.

Dans le domaine du handicap, l'attention portera sur la participation aux conférences d'intégration sur le marché de travail et l'élaboration de la politique nationale en faveur des personnes handicapées. En outre, la CDAS organisera un atelier national. En ce qui concerne les assurances sociales, la CDAS accompagnera prioritairement les révisions de la LPC et de la LAI. Dans le domaine enfance et jeunesse, l'attention sera surtout mise sur les recommandations relatives à l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE, RS 211.222.338) et la fusion de la CPEJ et CPEAJ.

Au programme politique du domaine Familles et société figureront entre autres l'entrée en vigueur de la loi fédérale pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (LMCFA) ainsi que le rapport sur la traite d'êtres humains. Toutefois, le secrétariat général se concentrera sur la petite enfance qui constitue aussi l'élément majeur de l'Assemblée annuelle 2017 à Brunnen (SZ). Outre les exposés et discussions à ce sujet, une mise à jour de la déclaration CDIP-CDAS relative aux structures de jour est également prévue.

B

RAPPORT DES DOMAINES

1	LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)	9
1.1	Politique en faveur des personnes handicapées	9
1.11	Logements et occupations pour personnes en situation de handicap	9
1.12	Égalité pour les handicapés	10
1.13	Collaboration de la CDAS avec les organisations de défense des personnes handicapées	10
1.2	Convention intercantonale dans le domaine des institutions sociales (CIIS)	11
1.21	CIIS : éléments généraux	11
1.22	CSOL CIIS	12
2	FAMILLES ET SOCIÉTÉ	13
2.1	Politique familiale	13
2.2	Formation professionnelle dans le domaine social	14
2.3	Aide aux victimes	15
2.31	Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI)	15
2.32	Victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance	16
2.33	Maisons d'accueil pour femmes	17
2.4	Addictions	18
3	ENFANCE ET JEUNESSE	19
3.1	Recommandations CDAS pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons	19
3.11	Fusion de la CPEJ et de la CPEAJ	19
3.12	Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)	20
3.2	Droits de l'enfant	21
3.3	Placement d'enfants	21
4	MIGRATION	22
4.1	Instances	22
4.11	Organe de contact tripartite « DFJP, CCDJP et CDAS »	22
4.12	Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement »	22
4.13	Coordinateurs de l'asile	23
4.14	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux de l'asile et de la CDAS (CASI)	23
4.2	La Planification d'urgence pour l'asile	24
4.3	Recommandations de la CDAS concernant les migrants et réfugiés mineurs non accompagnés (Recommandations MNA)	24
4.4	Restructuration du domaine de l'asile	25
4.5	Analyse des coûts pour l'intégration de personnes admises à titre provisoire/réfugiés (AP/R) et de MNA	25

B

5	ASSURANCES SOCIALES	27
5.1	Assurances sociales	27
5.11	Assurance vieillesse et survivants (AVS)	27
5.12	Assurance-invalidité (AI)	27
5.13	Prestations complémentaires à l'AVS/AI	29
5.2	Aide sociale	30
5.21	Révision des normes CSIAS	30
5.22	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	30
5.3	Dialogue national sur la politique sociale suisse	31
5.31	Transferts de charges de la Confédération aux cantons suite à des révisions législatives	32

1 LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE AUX INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)

1.1 POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément aux principes de la Convention des Nations unies relatives aux droits des personnes handicapées (CDPH), les personnes en situation de handicap doivent pouvoir choisir entre différents logements et occupations de manière autodéterminée et en fonction de leurs propres besoins et compétences. La CDAS assume un rôle de jeteur de ponts entre les conférences intercantonales et la Confédération au niveau de la mise en œuvre de la CDPH et l'égalité pour les handicapés.

1.11 Logements et occupations pour personnes en situation de handicap



Thomas Schuler

Le groupe de travail Offre de logement mandaté par le SG CDAS s'est réuni plusieurs fois en 2016 afin d'analyser différents types de logement et de soumettre des propositions pour la législation cantonale, intercantonale et fédérale. Il a élaboré à cette fin une prise de position concernant une nouvelle définition de home et un modèle futur de logements cantonaux et fédéraux pour les personnes en situation de handicap. La mise en consultation de ladite prise de position auprès des cantons et des organes de la CIIS est prévue pour 2017. Le Conseil fédéral a chargé l'OFAS de mandater un groupe de travail Autisme, chargé d'examiner les recommandations du rapport de recherche intitulé « Enfants et jeunes atteints d'un trouble envahissant du développement en Suisse ». Outre les interventions médicales et de pédagogie spécialisée durant l'enfance et la jeunesse, l'hébergement et l'encadrement adapté d'adultes atteints de troubles du spectre autistique constitue un défi de plus en plus difficile à relever. Le SG CDAS a participé aux séances du groupe d'accompagnement de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et a permis à plusieurs représentants cantonaux de participer à l'élaboration du rapport. L'adoption du rapport de l'OFAS par le Conseil fédéral est prévue pour le printemps 2017. En mai 2014, l'Assemblée plénière CDAS a adopté un concept spécifique pour la révision de la statistique des institutions médico sociales (SOMED; questionnaire B). Même après deux ans de délibérations, aucun consensus n'a pu être atteint avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) et le DFI concernant le financement à venir: la Confédération n'est pas prête à participer au financement de l'adaptation de la statistique SOMED B aux besoins des cantons et ne souhaite participer aux frais d'exploitation que dans une moindre mesure. Dans ces conditions, les cantons ont renoncé en novembre 2016 à poursuivre la mise en œuvre du concept spécifique pour la statistique révisée sur les institutions pour handicapés. Suite à cela, une motion du conseiller aux États Joachim Eder (PLR, ZG) a enjoint à la Confédération en décembre 2016 d'assurer le relevé de la statistique SOMED B conformément aux besoins des cantons et d'en supporter les coûts. La question risque donc de continuer à occuper la CDAS en 2017.

1.12 **Égalité pour les handicapés**

Le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) a fait examiner la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) sur ses conséquences pour la Confédération et les cantons. Le SG CDAS était représenté au sein du groupe d'accompagnement et a participé aux manifestations du BFEH avec d'autres représentants des conférences intercantionales et des cantons. Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de l'évaluation en décembre 2015.

Sur la base de l'évaluation de la LHand, le Conseil fédéral a chargé le DFI d'élaborer des propositions pour une meilleure harmonisation des mesures actuelles de la Confédération et des cantons, afin de promouvoir encore davantage l'égalité pour les personnes en situation de handicap. Dans cette optique, les domaines de la formation et du travail seront plus étroitement impliqués. Un postulat a par ailleurs chargé la Confédération de développer, dans un rapport, une politique nationale cohérente en faveur des handicapés. Le SG CDAS était représenté au sein du comité de projet, qui s'est réuni trois fois afin de discuter de la marche à suivre ainsi que des mesures et des champs d'actions prévus dans le rapport. Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du DFI début 2017. Avec la participation des cantons, les mesures seront désormais approfondies, concrétisées et soumises aux organes compétents de la Confédération et des cantons durant l'été 2018.

La CDAS a joué un rôle de pont vers les autres conférences intercantionales lors de l'élaboration du premier rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de la CDPH de l'ONU. En juin 2016, le Conseil fédéral a adopté le rapport national à l'attention du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. Il a tiré un bilan positif : la LHand, les dernières révisions de l'AI et le nouveau droit de protection de l'adulte ont apporté des améliorations substantielles à la vie des personnes en situation de handicap. Le Conseil fédéral a en outre retenu qu'il y a lieu d'améliorer l'interaction entre les mesures politiques concernant les handicapés au niveau de la Confédération et des cantons. Une analyse minutieuse du rapport national de la Suisse par le comité onusien compétent n'est prévue qu'en 2019, analyse à la suite de laquelle ledit comité présentera des recommandations à la Suisse.

« La CDAS a joué un rôle de pont vers les autres conférences intercantionales lors de l'élaboration du premier rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de la CDPH de l'ONU. »

En novembre 2016, la CDAS a pris position sur un document-thèse, élaboré par l'OFAS en vue de trois conférences nationales sur l'intégration des personnes en situation de handicap dans le marché du travail. La CDAS et d'autres conférences de directeurs cantonaux participeront eux aussi aux trois rencontres prévues en 2017.

1.13 **Collaboration de la CDAS avec les organisations de défense des personnes handicapées**

Comme de coutume, les directeurs des organisations faitières du domaine du handicap et la CDAS se sont réunis deux fois à la maison des cantons. L'objectif

de ces rencontres consistait en l'échange d'informations concernant les questions actuelles relatives à la politique en faveur des personnes handicapées. Le 1^{er} septembre 2016, la conseillère d'État Manuela Weichelt-Picard a tenu une conférence au nom de la CDAS dans le cadre du congrès de l'INSOS, à Berne, sur le rôle des cantons au niveau du logement et de l'emploi ainsi que des attentes adressées aux institutions pour handicapés. Son exposé contenait une vue d'ensemble actuelle des tâches des cantons et de la CDAS dans le domaine de la politique en faveur des handicapés.

1.2 CONVENTION INTERCANTONALE DANS LE DOMAINE DES INSTITUTIONS SOCIALES (CIIS)

La CIIS est un règlement qui a fait ses preuves et utile à la collaboration intercantonale. Elle s'adapte en permanence aux tendances socio-politiques, aux besoins des cantons ainsi qu'au cadre juridique afin de tenir compte équitablement des intérêts du canton de domicile et du canton-siège de l'institution (ci-après « canton répondant »).

1.21 CIIS : éléments généraux

Conformément à la Recommandation en matière de règlement de différends relatifs à la CIIS, aussi bien le canton de domicile que le canton répondant sont tous deux en droit de déposer une demande de règlement d'un différend auprès du SG CDAS. Il doit toutefois s'agir d'un différend au sujet de l'application de la CIIS. À la demande d'autorités cantonales, le SG CDAS a effectué plusieurs procédures de médiation et d'arbitrage dans le cadre de la CIIS. Dans le domaine B (institutions LIPPI), un accord de règlement a pu notamment être conclu entre trois cantons sur la base d'un avis de droit externe. Dans le cas d'une affaire du domaine A (foyers pour enfants et adolescents), le SG CDAS a mis un terme à la procédure d'arbitrage parce qu'un canton a refusé d'y participer. Dans un autre cas concernant quatre cantons, c'est la prise en charge des coûts de la procédure en question qui a fait l'objet d'un désaccord. Raison pour laquelle la procédure de médiation était encore en cours fin 2016.

« D'éventuelles modifications du règlement CIIS dans le domaine A viseront à réduire les désavantages encourus par le canton répondant, à garantir la transparence de l'offre et, partant, à contribuer au bien-être des enfants. »

Depuis l'introduction de l'autorité parentale conjointe, le nombre de cas du domaine A dans lesquels le lieu de l'institution où séjourne une personne mineure fait office de domicile civil est en augmentation. Il en résulterait que le canton répondant devrait prendre à sa charge les coûts du séjour, la CIIS n'étant pas (plus) applicable. À la demande de la CSOL CIIS, le Comité a décidé de procéder à des clarifications approfondies dans ce domaine en faisant appel à des experts du domaine juridique. D'éventuelles modifications du règlement CIIS dans le domaine A viseront à réduire les désavantages encourus par le canton répondant, à garantir la transparence de l'offre et, partant, à contribuer au bien-être des enfants. Elles sont censées également lever, dans toute la mesure du possible, les insécurités juridiques existantes.

En septembre 2016, le Comité a statué sur une recommandation sur le remboursement en cas d'absence dans le domaine B de la CIIS. Ladite recommandation est applicable à toutes les prestations des institutions du domaine B de la CIIS pour lesquelles une participation aux coûts est demandée au pensionnaire. À l'avenir, la règle sera de permettre à tous les pensionnaires venant de l'extérieur du canton d'obtenir le remboursement d'un forfait minimal pour les journées d'absence de l'institution.

1.22 CSOL CIIS

La Conférence suisse des offices de liaison CIIS (CSOL CIIS) s'est réunie à trois reprises en 2016. Sa composition a connu deux mouvements majeurs, liés au départ d'un membre de longue date de Suisse orientale, et au changement d'orientation professionnelle de la présidente de la Suisse du nord-ouest. Ce deuxième poste est resté vacant mais sera repourvu au courant de 2017.

Comme chaque année, les travaux de la CSOL CIIS peuvent se décliner en plusieurs domaines de compétences spécifiques :

- le travail quotidien des offices de liaison (mise à jour de la base de données des institutions CIIS, élaboration d'un nouveau protocole de pratique dans le but d'uniformiser au mieux la saisie des données dans la plate-forme informatique des institutions reconnues par la convention, tous domaines confondus) ;
- l'analyse de la compatibilité de la CIIS, de ses directives et de ses annexes avec la réalité et l'évolution des pratiques du terrain, ainsi que de la législation y relative (corrections de forme, délimitations de dispositifs de prise en charge propres à certains cantons et censés concerner les pensionnaires provenant d'autres cantons, toilettages divers) ;
- le traitement de sujets spécifiques concernant l'application de la convention ; en particulier, il convient de mentionner l'instruction du dossier relatif à la participation financière réduite pendant les jours d'absence des pensionnaires des institutions du domaine B. Validé par le Comité en septembre, cet objet constitue désormais une recommandation officielle au sein de la CIIS.
 - Le dossier relatif à la compétence financière en cas de changement de domicile de la part des représentants légaux détenant la garde partagée sur l'enfant a évolué sensiblement. Afin de donner suite au mandat reçu par le Comité en mars, le groupe de travail a fait appel aux compétences d'une experte à qui il a donné un mandat précis actuellement en cours de traitement. Parallèlement, un sous-groupe de travail s'est constitué pour élaborer des solutions notamment aux problèmes d'ordre financier posés par cet objet.
 - Le lancement d'un groupe de travail chargé d'un sujet laissé en suspens depuis la clôture du troisième et dernier volet du projet « Avenir de la CIIS », à savoir, la délimitation entre prestations ambulatoires et résidentielles dans les institutions du domaine B.

Enfin, la dernière séance de l'année a été marquée par une intervention de Gaby Szöllösy, nouvelle secrétaire générale de la CDAS, suivie d'un échange enrichissant et qui a permis aux participants de faire connaissance.

2 FAMILLES ET SOCIÉTÉ

2.1 POLITIQUE FAMILIALE



Veronika Neruda

En 2016, les activités de la CDAS dans le domaine de la politique familiale étaient centrées principalement sur l'accueil extrafamilial des enfants.

Un colloque organisé en commun avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) sur la qualité des structures de jour extrafamiliales et extrascolaires a eu lieu en avril 2016.

De nombreuses études le confirment : seule une prise en charge des enfants de grande qualité peut contribuer à l'égalité des chances pour les enfants défavorisés. Dans le même temps, les parents sont plus enclins à utiliser les offres d'accueil lorsqu'ils sont convaincus de leur qualité. En avril 2016, la CDIP et la CDAS ont organisé un colloque commun intitulé « Qualité des structures de jour extrafamiliales et extrascolaires : état des lieux et perspectives dans les cantons ». Celui-ci avait pour but de promouvoir les échanges entre les responsables cantonaux des domaines de l'éducation et des affaires sociales. La journée a offert une vue d'ensemble de l'évolution au cours de ces dernières années, et des solutions concrètes adoptées à l'étranger et dans certains cantons y ont été présentées. Près de 70 spécialistes cantonaux y ont participé et les résultats ont été documentés sous la forme d'un rapport. Le colloque a clairement montré que la qualité de la prise en charge des enfants est devenue un sujet important pour les cantons et que les investissements dans la qualité sont profitables pour l'enfant, les parents et la société. Il faudra notamment mettre encore davantage l'accent sur la qualité pédagogique dans les crèches à l'avenir, et les transitions entre la famille, l'école et les structures d'accueil extrascolaires doivent être améliorées. La CDIP et la CDAS continueront par conséquent à travailler ensemble sur ce sujet ces prochaines années.

« Seule une prise en charge des enfants de grande qualité peut contribuer à l'égalité des chances pour les enfants défavorisés. »

La CDAS a en outre communiqué lors d'une audition parlementaire qu'elle soutient la promotion des structures d'accueil pour les enfants. Elle approuve l'orientation générale du projet « aides financières complémentaires à l'accueil extrafamilial pour enfants » et l'accent qui est mis sur les tarifs et la compatibilité avec une activité professionnelle.

Le SG CDAS (avec le SG CDIP) a en outre participé au développement d'une statistique suisse de l'accueil des enfants par l'Office fédéral de la statistique. Ces travaux se poursuivront en 2017.

Par ailleurs, en tant que conférence des directeurs cantonaux compétente pour le domaine de l'accueil de la prime enfance, le SG CDAS a représenté en 2016 la Suisse au sein du réseau de l'OCDE sur le thème « Early Childhood Education and Care (ECEC) ». Les priorités de ce réseau sont l'échange entre les États membres et l'élaboration d'études comparatives entre les pays. Durant l'année sous revue, une étude a été réalisée sur le thème de la transition

(par exemple entre la crèche et le jardin d'enfants). La Suisse a participé à cette étude, qui sera publiée en 2017.

Avec en point de mire la lutte contre la pauvreté des familles, le SG CDAS a en outre participé en 2016 à l'élaboration d'une ordonnance sur le recouvrement des contributions d'entretien par l'Office fédéral de la Justice. Cela fait longtemps que la CDAS s'exprime en faveur d'une certaine harmonisation dans le domaine du recouvrement des contributions au sens de standards minimaux. Les travaux seront poursuivis en 2017.

Le SG CDAS a également pris part au groupe de suivi de l'OFAS consacré au Rapport sur les familles 2017. Celui-ci examine entre autres l'élaboration des rapports cantonaux sur les familles. La CDAS évaluera ses résultats en 2017.

2.2 FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE SOCIAL

En 2016, la CDAS a continué de représenter les intérêts de ses membres pour ce qui concerne le développement de la formation professionnelle dans le domaine social, d'une part au sein du comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social, et d'autre part dans le cadre du fonds en faveur de la formation professionnelle FONDSSOCIAL. Une étude cofinancée par la CDAS sur la situation des professionnels dans le domaine social a été publiée en 2016.

Dans sa cinquième année d'existence, le fonds en faveur de la formation professionnelle dans le domaine social (FONDSSOCIAL) a pu être alimenté des montants budgétés. Les prestations des organisations faîtières cantonales et de SAVOIRSOCIAL liées au fonds ont donc pu être versées dans les délais fixés. Cela permet d'assurer le développement de la formation professionnelle initiale et supérieure dans le domaine social. En 2016, les subventions d'exploitation ont pu être réduites et un fonds de fluctuation a été mis en place. Ce dernier offre la possibilité de financer sur demande des prestations spéciales des organisations faîtières cantonales ou de SAVOIRSOCIAL. Sur la base des premières expériences durant l'année sous revue, des critères plus concrets et contraignants pour le traitement des demandes de financement seront élaborés dans le cadre d'une réunion stratégique au premier semestre 2017. Un bilan des cinq premières années de fonctionnement du fonds et des discussions sur l'optimisation et l'ajustement des règlements et processus opérationnels actuels sont prévus à la même occasion.

« D'ici 2024, on estime à environ 44 000 personnes les besoins en personnel supplémentaire dans le domaine social. »

L'étude mandatée par SAVOIRSOCIAL et cofinancée par la CDAS sur la situation des professionnels dans le domaine social a été publiée en juin 2016. Cette étude (« Demande de personnel qualifié et de formation dans le champ du travail social : Un aperçu des différentes professions sociales et domaines d'activité ») présente pour la première fois des informations ventilées par groupes professionnels sur la situation des professionnels dans les champs d'activité « accompagnement d'enfants et adolescents », « accompagnement

de personnes en situation de handicap » et « encadrement de personnes âgées »: les résultats montrent que les professions sociales ont connu une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne ces vingt dernières années en raison de l'évolution sociale et démographique (principalement dans les domaines de la prise en charge des enfants et des personnes âgées). En comparaison avec d'autres branches, on trouve dans les professions sociales davantage de femmes et de personnes jeunes et relativement moins d'étrangers, alors que le taux de travail à temps partiel est comparativement important. La part d'employés sans formation spécifique et de personnes en formation ou en stage est remarquablement élevée. Par rapport aux autres domaines professionnels, le domaine social enregistre par ailleurs un taux de migration professionnelle au-dessus de la moyenne. En 2015, près de la moitié des entreprises ont été confrontées à d'importants problèmes de recrutement de personnel. D'ici 2024, on estime à environ 44 000 personnes les besoins en personnel supplémentaire pour les trois champs d'activité réunis. Selon les prévisions, environ 39 000 de ces postes seront couverts par l'entrée sur le marché du travail des personnes terminant leur formation ainsi que par l'immigration, et environ 5 700 personnes devront être formées en plus. Les résultats de l'étude ont été discutés par les organes de la CDAS et présentés lors du Dialogue national sur la politique sociale. Il est prévu que la CDAS poursuive les travaux sur le thème du personnel qualifié en 2017. Le SG CDAS a en outre participé au groupe de pilotage de l'initiative de la Confédération contre la pénurie de personnel qualifié et à d'autres groupes de travail.

2.3 AIDE AUX VICTIMES

2.31 Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI)

En 2016, la Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI) s'est investie avec beaucoup d'engagement pour la coordination de l'aide aux victimes et a pris position sur le rapport d'évaluation de la loi sur l'aide aux victimes.

La CSOL-LAVI, conférence technique de la CDAS, a continué à assurer en 2016 l'échange d'informations et d'expériences entre les instances cantonales d'indemnisation, les centres de consultation LAVI, l'Office fédéral de la justice (OFJ) et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Le SG CDAS est chargé de la direction administrative de la CSOL-LAVI.

En 2016, deux séances plénières de la CSOL-LAVI ont eu lieu (le 31 mars et le 20 octobre). Elles ont porté principalement sur la discussion et la prise de position concernant les résultats du rapport d'évaluation de la loi sur l'aide aux victimes. Celui-ci visait à examiner si la LAVI tient compte des exigences des différentes catégories de victimes, dans quelle mesure la procédure pénale répond aux besoins des victimes et si l'aide financière est appropriée pour ces dernières. L'application de la LAVI et des dispositions du CPP relatives aux victimes ont également été étudiées. La CSOL-LAVI a accueilli favorablement le rapport et ses résultats. Elle partage en grande partie les conclusions de

l'équipe d'évaluation estimant que la LAVI, avec ses trois piliers, a fait ses preuves, et que l'exécution fonctionne bien de manière générale. Elle a pris acte avec satisfaction du fait que les recommandations de la CSOL-LAVI ont été jugées utiles et pratiques pour les services qui les utilisent et représentent une contribution importante à la mise en œuvre uniforme de la LAVI. Du point de vue de la CSOL-LAVI, certaines adaptations législatives seraient souhaitables dans le domaine du CPP. Le nouveau CPP contient actuellement diverses réglementations qui ne sont pas favorables aux victimes. La CSOL-LAVI fera valoir ces points en 2017 dans le cadre de la révision prévue du CPP.

La CSOL-LAVI a par ailleurs traité la question de la délimitation entre l'aide aux victimes et l'aide sociale. Deux groupes de travail ont en outre examiné la pratique actuelle dans les cantons en ce qui concerne la prise en charge des frais de l'aide juridique et des traitements psychothérapeutiques. Ils présenteront en 2017 à la CSOL-LAVI une proposition de recommandation sur ces deux sujets.

En 2016, la CSOL-LAVI était également représentée au sein du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) de l'Office fédéral de la police (fedpol). La priorité du SCOTT en 2016 était l'élaboration d'un Plan d'action national contre la traite des êtres humains. Celui-ci sera lancé début 2017.

Des représentants de la CSOL-LAVI participent également à trois groupes d'accompagnement de la Confédération. Il s'agit des groupes d'accompagnement traitant du stalking (Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes), de la gestion des menaces et des soins médicaux aux victimes de violence (OFJ) ainsi que de la faisabilité d'un numéro de téléphone harmonisé pour l'aide aux victimes (OFJ). Les résultats de ces groupes d'accompagnement devraient être disponibles en 2017.

2.32 Victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

La CDAS a soutenu la loi sur les mesures de coercition à des fins d'assistance (LMCFA) lors des travaux parlementaires et prépare sa mise en œuvre dans les cantons.

L'année 2016 représente une étape importante dans le travail de mémoire sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux : à l'automne, le Parlement a approuvé la loi fédérale sur ce sujet (LMCFA) à une large majorité. Cela signifie que les victimes recevront une contribution financière de solidarité en signe de reconnaissance de l'injustice subie. Il est prévu également de réaliser des études scientifiques sur ce sujet et de soutenir les victimes dans le travail de mémoire de leur histoire. La CDAS a suivi de près les travaux préparatoires de cette loi.

« Le travail de mémoire sur ce chapitre sombre de l'histoire suisse est d'une grande importance pour la CDAS. »

En septembre 2015 déjà, le Comité CDAS a adopté une prise de position sur la LMCFA à l'attention de la conseillère fédérale S. Sommaruga. Il y approuvait l'orientation du projet. La CDAS a également exprimé son soutien envers ce

dernier en 2016 lors des débats parlementaires sur la LMCFA, notamment dans le cadre de deux auditions devant les commissions parlementaires. Il est clair pour la CDAS que la réflexion sur ce chapitre sombre de l'histoire sociale suisse est d'une grande importance.

La CDAS était en outre représentée à la table ronde consacrée à cette thématique par sa secrétaire générale et par un membre de la CSOL-LAVI. La table ronde est une plate-forme d'échanges permanente entre des représentants des personnes concernées et des autorités (Confédération, cantons, communes), des églises et de l'Union suisse des paysans. Elle a influencé de manière déterminante les travaux préparatoires de la LMCFA.

Sur la recommandation de la CDAS, tous les cantons ont en outre désigné des points de contact pour les personnes concernées (en général des centres de consultation cantonaux pour l'aide aux victimes). Jusqu'à fin 2016, ces points de contact ont pu soutenir environ 2500 personnes dans leurs demandes auprès du fonds d'aide immédiate et dans la recherche de leurs dossiers. En 2016, le SG CDAS a organisé trois rencontres pour les points de contact, dans le but d'assurer l'échange d'expériences et la coordination des travaux au niveau fédéral. Il s'agissait également de préparer la mise en œuvre concrète de la LMCFA et en particulier le soutien aux victimes pour le dépôt de leurs demandes. Enfin, les cantons ont participé solidairement au financement du fonds d'aide immédiate pour les victimes en situation d'urgence établi en 2014 à hauteur d'un peu plus de 5 millions de francs. Les personnes concernées étant actuellement en situation d'urgence ont pu bénéficier de ce fonds en obtenant une aide financière rapide et non bureaucratique. À mi-2016, 1117 victimes ont ainsi reçu des contributions du fonds de 4000 à 12000 francs par personne – ce qui correspond à 8,7 millions de francs au total.

2.33 Maisons d'accueil pour femmes

En élaborant en 2016 un catalogue des prestations des maisons d'accueil pour femmes, la CDAS a créé une base uniforme et transparente pour le financement de ces prestations.

Sur la base d'un rapport d'experts concernant la situation des maisons d'accueil pour femmes en Suisse, le Comité CDAS a décidé en 2015 de faire élaborer une définition de l'offre de prestations des maisons d'accueil pour femmes. Cela devait permettre de disposer d'une base homogène et transparente pour le financement des prestations des maisons d'accueil. Ce catalogue de prestations a été développé en 2015 et 2016 en collaboration avec des spécialistes cantonaux appartenant aux organismes qui commandent les prestations (aide aux victimes, services sociaux) ainsi qu'à ceux qui les fournissent (maisons d'accueil pour femmes). Le résultat a été présenté en mai 2016. Le « Catalogue de prestations maisons d'accueil pour femmes » peut servir de base de collaboration – en particulier pour le financement des maisons d'accueil (p. ex. par le biais de contrats de prestations) – aux cantons, villes et communes. Au sens d'une recommandation, il met en évidence ce qui est considéré comme les prestations essentielles des maisons d'accueil pour femmes. Les questions de financement des maisons d'accueil qui concernent l'aide aux victimes ont été traitées en 2016 par la CSOL-LAVI. Les points principaux à ce sujet étaient les

délimitations entre l'aide aux victimes et l'aide sociale ainsi que les prestations d'aide immédiate. Ces travaux se poursuivront en 2017.

2.4 ADDICTIONS

La Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) – une conférence technique de la CDAS – s'est surtout penchée sur la nouvelle loi sur les jeux d'argent, la révision de la loi sur l'alcool et la stratégie nationale Addictions.

La plénière de la CDCA a siégé trois fois à Berne et une fois à Bâle-Campagne dans le cadre d'un séminaire. Les membres ont eu l'occasion de discuter des projets et des mesures au niveau cantonal et fédéral et des sujets liés aux addictions. De plus, certains membres impliqués dans d'autres organes ou groupes de travail ont donné des informations sur les affaires en cours.

En 2016, la CDCA s'est surtout intéressée à la nouvelle loi sur les jeux d'argent (audition à la Commission juridique du Conseil des États concernant le projet de loi, collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)) et à une possible mise en œuvre de cours de conduite dans le cadre de Via sicura au sein des différents cantons. Elle s'est en outre engagée dans l'élaboration des deux stratégies nationales de prévention dans les domaines des addictions et des maladies non-transmissibles (MNT). Elle s'est penchée sur l'utilisation médicale du cannabis et a accompagné quelques activités des cantons et des villes dans le domaine de la régulation du marché du cannabis.

« Différentes offres ambulatoires et en institution dans les cantons sont sous pression financière. »

En 2017, la CDCA mettra entre autres un accent sur le financement et la conception de l'aide aux personnes dépendantes. Dans différents cantons, il s'agit de savoir d'une part comment améliorer la coordination de l'aide psychosociale aux personnes dépendantes avec le domaine médical psychiatrique. D'autre part, différentes offres ambulatoires et en institution dans les cantons sont sous pression financière. La CDCA approfondira ce sujet dans le cadre de son séminaire et apportera ainsi sa contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale Addictions. Elle prévoit que l'on examine les recommandations relatives au financement de l'aide aux personnes dépendantes.

La question des addictions constitue un sujet commun aux domaines du social et de la santé. La CDCA est attachée à la CDAS, mais elle est liée étroitement à l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) qui fait partie de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). En novembre 2016, ces quatre organisations intercantionales ont conclu une convention, dans le but de délimiter les responsabilités et d'approfondir leur collaboration.

3 ENFANCE ET JEUNESSE

En 2016, la CDAS a renforcé sa politique de l'enfance et de la jeunesse. D'une part, l'Assemblée plénière de la CDAS a adopté des recommandations pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons. D'autre part, les Conférences techniques des responsables cantonaux pour la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse (CPEAJ) et ceux pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) ont décidé d'unir leur voix en fusionnant afin d'être mieux entendues.

3.1 RECOMMANDATIONS CDAS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DANS LES CANTONS



Martine Lachat

L'objectif de toute politique de l'enfance et de la jeunesse consiste à permettre à chaque enfant et à chaque jeune de s'épanouir sur tous les plans et d'affirmer sa personnalité afin de devenir une personne indépendante et socialement responsable. Avec l'adoption des recommandations pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons (Recommandations PEJ) le 19 mai 2016, l'Assemblée plénière de la CDAS s'est clairement prononcée en faveur d'une politique sociale préventive.

Les recommandations PEJ mettent en exergue les conditions-cadres pour un développement durable de toute politique de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que des propositions pour un système efficace qui couvre les besoins effectifs des enfants, des jeunes et de leur famille. Elles préconisent la planification et la réglementation des prestations des politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans, la qualité de ces prestations, une clarification concernant leur accès et leur financement, ainsi qu'une organisation claire de l'administration cantonale dans ce domaine. Ainsi, les recommandations participent aux efforts visant une certaine coordination intercantonale dans ce domaine et permettent de faciliter, par l'identification de standards minimaux et de notions communes, la collaboration entre les cantons dans les domaines spécifiques.

La politique de l'enfance et de la jeunesse tient une place de plus en plus importante dans notre société et se trouve actuellement dans une phase de développement. En parallèle aux recommandations PEJ, le secrétariat général de la CDAS s'est également engagé sur d'autres dossiers qui permettent de renforcer dite politique.

3.11 Fusion de la CPEJ et de la CPEAJ

La CPEJ et la CPEAJ ont notamment pour mission de promouvoir la promotion, la participation et la protection des enfants et des jeunes, de sensibiliser les autorités politiques aux nouveaux défis et d'assurer les échanges et la collaboration entre les cantons dans ce domaine.

En rédigeant ensemble les recommandations PEJ, la CPEJ et la CPEAJ ont donné une orientation commune aux politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse. Lors de leur assemblée annuelle qui s'est tenue à Sierre les 15 et 16 septembre 2016, les deux conférences ont décidé de renforcer la visibilité de la politique de l'enfance et de la jeunesse, de consolider la promotion et de discuter ensemble des différents thèmes de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

La CPEJ et la CPEAJ ont dès lors mandaté le secrétariat général de la CDAS et les comités de la CPEJ et de la CPEAJ de rédiger un projet de règlement commun qui sera discuté et si possible adopté au Tessin en septembre 2017. Le nouvel organe devra être composé des membres de la CPEJ et de la CPEAJ de manière paritaire. La promotion et la protection devront être discutées de manière égale. L'échange entre les délégués à la promotion de l'enfance et de la jeunesse devra être assuré par le biais d'une plate-forme spécifique.

« Les deux conférences ont décidé de renforcer la visibilité de la politique de l'enfance et de la jeunesse. »

3.12 Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)

La loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le SG CDAS s'est particulièrement investi pour la mise en œuvre de trois de ses instruments.

- 3.121 Plate-forme électronique sur la politique de l'enfance et de la jeunesse
Une vue d'ensemble des politiques cantonales et fédérales de l'enfance et de la jeunesse a été créée grâce notamment aux informations transmises par les cantons en 2015. Ces informations ont été analysées par le SG CDAS et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et mises en ligne le 1^{er} juillet 2016 sur la nouvelle plate-forme électronique: <https://www.politiqueenfancejeunesse.ch>. Il s'agira d'affiner et de préciser ces informations en 2017 et de les tenir régulièrement à jour.
- 3.122 Développement des politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse
Grâce à l'art. 26 de la LEEJ, la Confédération peut, jusqu'en 2021, allouer aux cantons des aides financières pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse. Les cantons de Berne, de Bâle-Campagne, d'Uri, du Valais, de Fribourg, de Neuchâtel, de Schwyz et de Vaud bénéficient déjà de ces subventions. Les cantons de Lucerne, de Schaffhouse et de St-Gall ont conclu un contrat avec l'OFAS pour la période 2016-2018 et le canton du Tessin s'est engagé à partir de 2017. Le secrétariat général de la CDAS soutient, par l'échange d'expériences et d'informations, les cantons qui souhaitent développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse. Lors de leur assemblée annuelle 2017, il est prévu que les membres de la CPEJ et de la CPEAJ des cantons ayant conclu un contrat au sens de l'art. 26 LEEJ avec l'OFAS présentent leurs résultats. Le but est notamment d'inciter d'autres cantons à se lancer dans un tel projet.
- 3.123 Services de contact cantonaux
La LEEJ prévoit une intensification de la collaboration et des échanges d'information entre la Confédération et les cantons. À cette fin, chaque canton a désigné un service de contact pour la politique de l'enfance et de la jeunesse. Cette collaboration sera renforcée avec la fusion de la CPEJ et de la CPEAJ.

3.2 DROITS DE L'ENFANT

En 2015, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a formulé une centaine de recommandations, appelées observations finales, à l'attention de la Suisse, afin qu'elle améliore l'application des droits de l'enfant sur son territoire. Le Comité de la CDAS a dès lors mandaté le secrétariat général de la CDAS, en collaboration avec la CPEAJ et la CPEJ, de clarifier les compétences, de définir les priorités pour la CDAS et d'établir un plan d'action pour l'application de ces observations finales.

En 2016, le secrétariat général de la CDAS a réparti les observations finales du Comité des droits de l'enfant entre les conférences intercantionales concernées (notamment la CDAS, la CDIP, la CCDJP et la CDS), en consultation avec ces dernières et selon leurs compétences respectives. La CPEJ et la CPEAJ ont élaboré un état des lieux de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les cantons et listé les observations finales qui s'adressent spécifiquement aux cantons. Lors de leur assemblée annuelle 2016, la CPEJ et la CPEAJ ont également identifié les priorités pour la mise en œuvre des observations finales et proposé des actions concrètes pour la CDAS. Ces priorités et ces actions seront discutées par les organes décisionnels de la CDAS en 2017.

3.3 PLACEMENT D'ENFANTS

Une journée d'échange sur le placement d'enfants et l'application de l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE) a été organisée le 29 juin 2016. Plus de 50 experts venant de la Confédération et des 26 cantons ont discuté des principaux enjeux dans ce domaine. Il s'agit notamment de la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans le placement d'un enfant, de la participation de l'enfant dans le cadre de son propre placement, du rôle et de la surveillance des organisations de placement familial (OPF), des questions éthiques et administratives en lien avec les familles d'accueil, des placements d'enfants à l'étranger et des placements extracantonaux. Les résultats de la journée démontrent que des recommandations de la CDAS à l'attention des cantons sont nécessaires dans ce domaine. Le Comité de la CDAS devra se prononcer à ce sujet en 2017.

La journée d'échange a également démontré que des discussions avec l'Office fédéral de la justice (OFJ) sur le contenu de l'OPE sont nécessaires. En effet, l'OPE semble lacunaire sur certains points. Il manque par exemple une disposition qui explicite le droit de l'autorité cantonale de demander un extrait du casier judiciaire informatisé afin d'assurer la surveillance des personnes qui encadrent les enfants placés. Selon le comité de la CPEAJ, ces sujets ne doivent pas faire l'objet de recommandations CDAS, mais être précisés dans l'ordonnance. Les discussions sont prévues pour 2017.

4 MIGRATION

Compte tenu du fait qu'il est très difficile de prévoir comment évoluera la situation de l'asile, prendre des décisions de grande portée à ce sujet a été une mesure indispensable dans ce domaine. De concert avec la Confédération et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), la CDAS a décidé, en avril dernier, d'approuver le programme dit de Planification d'urgence pour l'asile. Au mois de mai, elle approuvait les recommandations concernant les mineurs non accompagnés et en automne dernier, elle relevait les coûts de leur hébergement et de leur encadrement, dans le but d'obtenir des indemnités plus équitables.

4.1 INSTANCES

4.11 Organe de contact tripartite « DFJP, CDAS et CCDJP »



Loranne Mérillat

Les membres de l'Organe de contact tripartite « DFJP, CDAS et CCDJP », à savoir la Cheffe du DFJP et les comités de la CDAS et de la CCDJP, se retrouvent environ deux fois par année pour des séances communes. Au vu de la situation en matière d'asile et du programme de Planification d'urgence idoine, ces responsables se sont également retrouvés en juin – outre leurs rencontres ordinaires de février et de septembre – pour une réunion extraordinaire. Les principaux sujets alors abordés étaient la Planification d'urgence pour l'asile et l'élaboration d'un état des lieux (en y incluant les développements à la frontière sud), la restructuration du domaine de l'asile, la suppression de certaines subventions fédérales en cas d'omissions de la part des cantons, des mesures d'exécution relatives à la procédure Dublin ainsi que des mesures de prévention du terrorisme dans le secteur non policier. Il y a également été question de moyens de déradicalisation de « rapatriés » du Jihad ; sous l'égide du préposé à la Sécurité de la Confédération, un programme d'action spécifique auquel participe la CDAS doit encore voir le jour.

4.12 Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement »

Dirigé par Mario Gattiker, le Secrétaire d'État du SEM, respectivement par Pius Betschart, ad interim directeur adjoint, la secrétaire générale de la CDAS et Roger Schneeberger, le secrétaire général de la CCDJP ont régulièrement rencontré d'autres représentantes et représentants des cantons, du SEM, de l'Association des Communes suisses (ACS) et de l'Union des villes suisses (UVS) au sein du Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement ». En 2016, ce Comité s'est réuni trois fois et a présenté son rapport annuel à la cheffe du DFJP ainsi qu'aux membres de la CDAS et de la CCDJP.

Durant l'exercice en cours, le Comité s'est de nouveau penché sur les développements en matière d'asile, notamment sur la préparation du programme de la Planification d'urgence. De plus, les experts ont examiné les méthodes de saisie et de collecte de données statistiques concernant le taux d'emploi de personnes et de réfugiés admis à titre provisoire, la prise en charge des coûts par la Confédération pour réfugiés mineurs non accompagnés, la violence dans les centres pour demandeurs d'asile, les interventions d'agents de sécurité et de police ainsi que l'exécution de décisions d'expulsion (statut, subventions et compétences).

4.13 **Coordinateurs de l'asile**

La Conférence annuelle cantonale des coordinatrices et coordinateurs de l'asile s'est déroulée les 2 et 3 novembre 2016 à Fribourg, organisée par nos collègues du canton de Fribourg, de concert avec le SEM ; le programme de cette journée avait été préparé avec le groupe de contact des coordinateurs cantonaux en matière d'asile (CASI). Cette plate-forme permet d'assurer le flux des informations ainsi que l'échange d'expériences entre les cantons d'une part, avec le SEM et la CDAS de l'autre. Par ailleurs, grâce à la participation des présidents de l'Association des services cantonaux de migration (ASM) et de la Conférence des délégués cantonaux, régionaux et communaux à l'intégration (CDI), cette coopération a pu être étoffée et renforcée.

« Les exposés sur la radicalisation présentés par des représentants de Fedpol et de la police cantonale de Fribourg ont été jugés fort utiles par les participants. »

Mario Gattiker, le Secrétaire d'État et directeur du SEM, a commenté les défis actuels en matière de politique migratoire survenus tant sur le plan national qu'international. Pius Betschart, directeur adjoint du SEM, s'est arrêté plus longuement sur la situation actuelle dans le domaine de l'asile. Les délégués CASI régionaux ont, quant à eux, brossé le tableau des difficultés et des besoins auxquels ils sont confrontés dans leur région. La Secrétaire générale de la CDAS a ensuite informé les participants sur les affaires en cours dans le domaine de la migration, notamment sur les recommandations MNA et sur l'analyse des coûts en rapport avec les mesures d'intégration, d'hébergement et d'encadrement d'enfants et de jeunes migrants mineurs non accompagnés (MNA).

Les thèmes centraux de cette journée étaient le bénévolat, la radicalisation de même que l'encadrement des MNA. Présentés par des représentants de Fedpol et de la police cantonale de Fribourg, les exposés sur la radicalisation ont été jugés fort utiles par les participants ; ils ont été suivis par des discussions portant sur le travail de bénévolat, étayées par des exemples concrets des cantons de Bâle et de Vaud. La rencontre s'est terminée par une série d'ateliers permettant de comparer et d'échanger des expériences faites avec des MNA.

4.14 **Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux de l'asile et de la CDAS (CASI)**

En 2016, les membres du CASI se sont réunis deux fois ; Pius Betschart, le directeur adjoint du SEM, ainsi que d'autres représentants de cette instance y ont également participé. Ces rencontres ont permis d'échanger des informations et des expériences précieuses. La première a permis d'approfondir la situation dans le domaine de l'asile, la Planification d'urgence pour l'asile, le programme de réinstallation et relocalisation, le suivi et l'encadrement de MNA de même que l'intégration et la santé des personnes concernées. La deuxième réunion a surtout servi à préparer la Journée annuelle des coordinatrices et coordinateurs cantonaux de l'asile.

4.2 LA PLANIFICATION D'URGENCE POUR L'ASILE

Compte tenu du fait qu'il est toujours très difficile de prévoir comment évoluera la situation de l'asile, on a constaté, début 2016, un déplacement des routes migratoires avec, comme conséquence, un nombre élevé de demandeurs et/ou une hausse des demandes d'asile en l'espace de quelques jours seulement en Suisse également.

De concert avec la Confédération – et en présence de la Conseillère fédérale S. Sommaruga – les membres de la CDAS et de la CCDJP ont approuvé, le 14 avril 2016, le programme commun de la Confédération et des cantons en matière de Planification d'urgence pour l'asile. Ce programme se fonde sur divers scénarios auxquels la Suisse est appelée à se préparer et définit par ailleurs quelles tâches devront être accomplies par quelles autorités et instances. Dans la mesure du possible, ces compétences devraient rester celles des acteurs connus qui interviennent déjà sur le terrain en temps normal. En d'autres termes, c'est à la Confédération qu'incombe la mise en œuvre de la procédure d'enregistrement, l'organisation d'un premier logement ou hébergement et la procédure d'asile elle-même tandis que les cantons sont chargés de trouver des logements. Le programme de Planification d'urgence pour l'asile définit également les modalités de recours à l'État-major spécial Asile (SONAS). Les activités et l'organisation de cette dernière sont régies par les décisions idoines du Conseil fédéral pour le Plan d'Urgence et pour l'État-major spécial Asile.

Durant l'été de 2016, un sondage commun des SEM, CCDJP et CDAS a été soumis aux membres du groupe spécialisé «Chefs d'État-major des cantons» afin que ces derniers leur fassent un état des lieux des plans d'urgence cantonaux existants. Les résultats ont révélé que presque tous les cantons disposent d'un tel plan, instauré en fonction d'une résolution du gouvernement. Dans les cantons où cela n'était pas encore le cas, leur mise en œuvre était sur le point d'aboutir.

4.3 RECOMMANDATIONS DE LA CDAS CONCERNANT LES MIGRANTS ET RÉFUGIÉS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (RECOMMANDATIONS MNA)

Lors de leur Assemblée annuelle du 20 mai 2016, les membres de la CDAS ont validé et adopté leurs recommandations concernant les migrants et les réfugiés mineurs non accompagnés (Recommandations MNA). Celles-ci ont suscité un grand intérêt auprès des cantons, des institutions et des acteurs concernés de même qu'auprès des médias et autres organismes publics. En élaborant ces recommandations, la CDAS cherchait avant tout à harmoniser les procédures et les mesures touchant à l'hébergement, à l'encadrement et à la représentation légale de migrants et de réfugiés mineurs non accompagnés, aussi pour faciliter, de concert avec les organismes chargés d'accueillir ces MNA, la conception de programmes spécifiques. Les recommandations s'adressent prioritairement aux services compétents des cantons et des communes qui s'occupent d'héberger et d'accompagner les MNA, de même que toute autre instance à laquelle de telles tâches incombent également. Elles définissent entre autres choses que les MNA sont des enfants et des adolescents qu'il s'agit de traiter comme tels. Par conséquent, dans toutes les décisions les concernant, l'intérêt de l'enfant devra toujours primer, mais, dans la mesure du possible, en tenant compte des critères MNA spécifiques.

4.4 RESTRUCTURATION DU DOMAINE DE L'ASILE

Les travaux de mise en œuvre pour restructurer le domaine de l'asile ont également été poursuivis en 2016. L'équipe responsable de la réalisation de ce projet est toujours composée du Comité de pilotage constitué par des membres de la CDAS, CCDJP et du DFJP (la cheffe du DFJP et les présidents de la CDAS et de la CCDJP), du groupe de travail Restructuration (GTRA) dirigé par Mario Gattiker, du Secrétaire d'État du SEM et de Hans-Jürg Käser, Conseiller d'État (président de la CCDJP) ainsi que du Comité tripartite (CTP). Le GTRA et le CTP comptent aussi en leur sein divers représentants cantonaux outre ceux du SEM, de la CCDJP et de la CDAS ; les villes et les communes y sont également représentées.

Les membres de l'organisation du projet ont, dans un premier temps, concentré leurs efforts sur la recherche de nouveaux lieux adaptés à accueillir des centres pour demandeurs d'asile. Parallèlement, un groupe de projet a élaboré un programme d'avenir destiné à répartir les requérants entre les cantons, programme qui permettrait de passer du modèle actuel à la nouvelle formule et de contrôler les flux de fonds (notamment les forfaits de l'aide d'urgence et les frais administratifs) entre la Confédération et les cantons. Un autre sujet abordé était le suivi de la restructuration, un outil qui permettrait d'en analyser l'efficacité et les répercussions. Ensemble, soutenus par une société externe, les SG de la CDAS et de la CCDJP ont développé un concept destiné aux manifestations d'information des cantons, approuvés par le GTRA fin 2016.

4.5 ANALYSE DES COÛTS POUR L'INTÉGRATION DE PERSONNES ADMISES À TITRE PROVISOIRE/RÉFUGIÉS (AP/R) ET DE MNA

Si en 2015, le nombre des demandes d'asile ainsi que le taux de protection ont très fortement progressé en Suisse, les difficultés qui en ont résulté pour les cantons, tant sur le plan de l'hébergement et de l'encadrement des demandeurs d'asile que sur celui de leur intégration, se sont avérés immenses.

Pour cette raison, le Comité de la CDAS a mandaté le SG d'examiner les indemnités fédérales destinées aux migrants et aux réfugiés mineurs non accompagnés (MNA) dans le but de pouvoir mener une discussion de fond avec la Confédération sur les montants actuels à partir de données et de chiffres fiables. Dans le même temps, au niveau politique, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a demandé de relever substantiellement ces indemnités destinées aux mesures d'intégration. Par ailleurs, lors de son assemblée plénière de juin 2016, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a elle aussi décidé de s'adresser à la Confédération pour discuter le financement de mesures d'intégration et de scolarisation de ce groupe cible. Ainsi, les secrétariats de la CDAS, de la CdC et de la CDIP ont commencé à collecter des données et à établir des estimations des coûts durant l'été 2016. But de ces enquêtes : se doter de documents de fond pour que les trois Conférences puissent coordonner leurs demandes financières à la Confédération.

Dans un premier temps, la CdC et la CDAS ont effectué leur sondage dans tous les cantons, enquête qui portait sur les coûts relatifs à la promotion de mesures spécifiques d'intégration (comme des cours de langue, des programmes d'insertion dans le monde du travail, du 'job coaching', des mesures de soutien de la petite enfance et d'intégration sociale, etc.) pour des personnes admises

à titre provisoire, pour des réfugiés reconnus de même que pour l'hébergement et l'encadrement d'enfants et d'adolescents MNA non accompagnés. Dans le cas des MNA, les évaluations de ces enquêtes ont été effectuées par le SG CDAS tandis que la CdC analysait les résultats de celles concernant la promotion de mesures d'intégration spécifiques ; pour ce faire, le SG CDAS avait bénéficié du soutien d'une société externe. En automne 2016, dans un second temps, des enquêtes ont été menées dans neuf cantons choisis (avec le soutien de spécialistes externes) pour examiner quels coûts supplémentaires étaient générés par les mesures d'intégration de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire dans les principales structures ordinaires (écoles, formation professionnelle, marché du travail, assistance sociale).

Lors de leurs réunions de novembre 2016, le Comité et la plénière de la CDAS se sont penchés sur les frais et les coûts des MNA et ont délibéré de la suite des procédures. En revanche, ce n'est que durant leur séance de fin janvier 2017 qu'ils ont remis l'ouvrage sur le métier concernant les coûts des mesures d'intégration spécifiques et ceux de l'intégration dans les structures ordinaires. C'est également en ce début de 2017 que les membres de ces trois Conférences débattent des démarches futures – si possible coordonnées et consolidées – à prendre.

5 ASSURANCES SOCIALES

5.1 ASSURANCES SOCIALES

5.11 Assurance vieillesse et survivants (AVS)



Remo Dörig

La CDAS soutient l'orientation de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 et présente ses positions lors de l'audition de la CSSS.

En janvier 2016, la CDAS a été invitée à une audition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) à propos de la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Le président y a réaffirmé les positions de la CDAS, qui avaient déjà été présentées au printemps 2014 dans le cadre de la consultation. La CDAS soutient notamment sur le principe la direction donnée à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 et salue en particulier l'adoption d'une approche commune des premier et deuxième piliers. Le maintien de l'efficacité du système, la garantie du niveau des prestations ainsi que la consolidation financière du système de prévoyance vieillesse sont considérés par les directrices et directeurs des affaires sociales comme étant d'une importance primordiale. À cette occasion, le président de la CDAS a également abordé les décisions du Conseil des États de l'automne 2015. Il a souligné que, du point de vue de la CDAS, les modifications apportées par le Conseil des États répondaient tout à fait aux objectifs poursuivis par le Conseil fédéral avec la présente révision. Le niveau de prestations est notamment maintenu, même si le concept est quelque peu différent. Pour la CDAS, il est important que l'effet de l'abaissement du taux de conversion soit atténué par des mesures d'accompagnement. Le concept du Conseil des États vise en outre à renforcer le premier pilier grâce au supplément mensuel de 70 francs qui a été décidé pour toutes les nouvelles rentes. La CDAS considère également comme positive la renonciation aux limitations à la rente de veuve proposées par le Conseil fédéral.

Lors de la session d'automne 2016, le Conseil national s'est prononcé en faveur de propositions alternatives. Il a en particulier refusé le supplément et souhaite au lieu de cela obliger les assurés à épargner davantage sous forme d'avoir de vieillesse. Le Conseil des États a quant à lui confirmé ses positions lors de la session d'hiver, de telle sorte qu'il subsiste des différences importantes. La Chambre basse souhaite éviter un échec de la révision. La procédure d'élimination des divergences se poursuivra au printemps 2017.

5.12 Assurance-invalidité (AI)

La CDAS soutient le développement continu de l'AI et l'augmentation du supplément pour soins intenses pour les enfants lourdement handicapés.

5.121 Révisions de l'AI

Dans le cadre de la consultation sur le « Développement continu de l'assurance-invalidité », le SG CDAS a préparé avec la CDS et la CDIP un modèle de prise de position à l'intention des cantons, et le Comité CDAS a adopté en mars 2016 sa propre prise de position. Les modifications proposées de la loi sur l'AI ont prin-

cipalement pour objectif de soutenir de manière adéquate les enfants, les jeunes et les assurés atteints dans leur santé psychique. À cet effet, les différents acteurs concernés doivent se coordonner entre eux.

La CDAS soutient sur le principe la direction donnée à la réforme de l'AI, tout en insistant sur le fait que certaines mesures, en particulier l'introduction du système de rentes linéaire, ne doivent pas compromettre le projet dans son ensemble. Il est prévu que le Conseil fédéral adopte le message à l'attention du Parlement début 2017.

En mars 2016 également, le Comité a adopté une prise de position à l'attention de la CSSS-N concernant l'initiative parlementaire « Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison » (Iv. pa. 12.470). Il a approuvé le relèvement du supplément pour soins intenses (SSI) de l'AI pour les enfants handicapés. En décembre 2016, le Conseil national a décidé en première instance, à une nette majorité, une augmentation du SSI. Contrairement à la proposition du Conseil fédéral, il a jugé que le SSI ne devait pas être déduit d'une éventuelle contribution d'assistance de l'AI.

5.122 Formations initiales octroyées par l'AI

Ces dernières années, la CDAS a rendu plusieurs fois le DFI attentif au fait que la lettre circulaire AI relative à la formation élémentaire AI et à la formation pratique INSOS reposait sur une base légale discutable (art. 16 LAI) et devait être suspendue dans l'attente de nouvelles dispositions légales. Concrètement, la CDAS demandait que, dans le cadre de la formation initiale, les offices AI financent en règle générale une deuxième année de formation pour les jeunes assurés souffrant d'un handicap. Après une décision dans ce sens du Tribunal fédéral en novembre 2016, l'OFAS a abrogé la lettre circulaire en décembre 2016 avec effet immédiat.

5.123 Programmes de recherche sur l'assurance-invalidité

Le troisième rapport intermédiaire sur l'évaluation de la contribution d'assistance a été publié par l'OFAS en août 2016. Le SG CDAS fait partie du groupe de suivi. Le rapport final est prévu pour fin 2017. Il devrait notamment donner des informations sur les sorties de homes effectives et les entrées en institution évitées grâce à la contribution d'assistance de l'AI.

Sur la base de l'article 74 LAI, l'AI subventionne les prestations de service d'organisations privées d'aide aux personnes handicapées. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a fait analyser le besoin et l'offre de telles prestations de service et a publié le rapport de recherche en décembre 2016. Il a été constaté entre autres que l'offre est utilisée diversement selon les cantons, sans que les raisons de ces différences n'aient pu être expliquées dans le rapport. La CDAS est en discussion avec l'OFAS afin d'examiner comment apporter des améliorations dans ce domaine.

5.124 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Évaluation de la structure actuelle et proposition de refonte de l'organisation nationale de la CII.

Le Comité national de pilotage CII (CNP CII), mis en place par les chefs du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du

DFI, coordonne les mesures d'insertion professionnelle en Suisse et encourage l'optimisation de la CII. Sur mandat du DFI, une évaluation des structures nationales pour la CII a été réalisée en 2015. Les résultats montrent que malgré des ressources limitées, l'organisation CII nationale remplit globalement ses missions et objectifs. Durant les cinq premières années, elle a fourni un grand nombre de produits et de prestations qui correspondent tous aux objectifs fixés dans la décision instituant la CII : groupes de travail sur la collaboration entre l'assurance-chômage et l'aide sociale, avis de droit sur la protection des données, état des lieux et typologie des activités CII cantonales, etc. Il est en outre ressorti de l'évaluation que pour les coordinatrices et coordinateurs CII cantonaux, l'utilité de l'organisation CII nationale repose avant tout dans l'échange d'expériences intercantonal.

L'étude identifie néanmoins un potentiel d'optimisation dans différents domaines. Le CNP CII a donc mieux formulé les objectifs et domaines d'action prioritaires et a clarifié et redéfini le rôle du Comité national de pilotage CII et les compétences des trois organes. La création d'un secrétariat permanent auprès de la Confédération a été en outre proposée (en lieu et place du secrétariat actuel qui change tous les deux ans selon le principe de rotation). La proposition de refonte de l'organisation nationale de la CII formulée par le CPN CII, y compris le secrétariat permanent du Bureau national CII financé par la Confédération, a été soumise aux chefs du DFI, du DEFR et du DFJP avec la décision d'institution correspondante. La décision à ce sujet ainsi que la signature de la décision d'institution sont prévues pour début 2017, de sorte que la nouvelle structure pourrait prendre effet au second semestre 2017.

5.13 Prestations complémentaires à l'AVS/AI

La CDAS soutient les objectifs et l'orientation de la révision de la LPC. Elle fait part de ses positions déjà définies dans le cadre de la consultation.

« La pression des coûts sur les prestations complémentaires est considérable et devient de plus en plus préoccupante pour les cantons. »

Fin 2015, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur la réforme des PC à l'AVS/AI, avec un délai à mi-mars 2016. La CDAS a déposé sa prise de position en février 2016 avec la CDS et la CDF – celle-ci est basée sur les positions définies lors de l'Assemblée plénière 2014 : la CDAS est d'accord avec les objectifs et l'orientation du projet. Les trois conférences jugent pertinent de contenir l'augmentation des coûts tout en maintenant autant que possible le niveau de prestations. Du point de vue de la CDAS, des éléments importants des PC sont optimisés avec la suppression des effets de seuil et des fausses incitations ainsi qu'avec le renforcement du deuxième pilier. La pression des coûts sur les prestations complémentaires est considérable et devient de plus en plus préoccupante pour les cantons. Le paquet de mesures proposé semble cependant devoir contribuer à éviter une nouvelle hausse de nature structurelle. Dans ce sens, la CDAS a demandé au Conseil fédéral d'accélérer la révision. Il en va de même pour un projet thématiquement proche, celui concernant les

montants des loyers à prendre en compte pour les PC, qui est actuellement en suspens devant le Parlement fédéral.

En septembre 2016, le Conseil fédéral a adopté le message à l'intention du Parlement, et le Conseil des États a été désigné comme première instance. La commission CSSS-E compétente commencera l'examen de ce dossier début 2017 et procédera dans ce cadre à des auditions. La CDAS aura l'occasion d'y présenter à nouveau ses positions en commun avec la CDS et la CDF.

5.2 AIDE SOCIALE

5.21 Révision des normes CSIAS

Lors de l'Assemblée annuelle 2016, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont poursuivi la révision des normes CSIAS commencée l'année précédente et décidé les modifications des normes pour la 2^e étape.

Début 2015, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales avaient décidé, avec des représentants de l'Union des villes suisse et de l'Association des communes suisses, de réviser entièrement les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et avaient fixé l'orientation et le calendrier de cette réforme. La première étape s'est achevée en automne 2015 avec des décisions concernant notamment la modification du forfait pour l'entretien en faveur des familles à partir de 6 personnes, la réduction des taux pour les jeunes adultes ainsi que l'élargissement des possibilités de sanctions. Elle est en vigueur depuis début 2016. Lors de l'Assemblée annuelle de cette année, dans le cadre de la troisième Conférence sociale, la CDAS a approuvé la deuxième étape de révision des normes.

Outre des modifications rédactionnelles, les adaptations apportées dans cette étape de révision visent les objectifs suivants:

- Retravailler et préciser les prestations circonstanciées (PCi).
- Réduire les effets de seuil qui suscitent de fausses incitations et entravent l'intégration professionnelle.
- Définir la différence entre aide sociale et aide d'urgence.
- Etablir des critères permettant aux autorités d'évaluer les conditions de logement et de déterminer des plafonds pour les frais de logement.
- Emettre des recommandations sur l'intégration professionnelle des mères.
- Examiner le système de compensation du renchérissement au niveau de la couverture des besoins de base.

La mise en œuvre de la deuxième étape a été fixée au 1er janvier 2017. Il faudra ensuite réviser les normes au niveau rédactionnel et faire une distinction plus claire entre les normes et les recommandations d'action.

5.22 Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La CDAS continue à s'engager fortement dans le programme national contre la pauvreté et a joué un rôle important dans la Conférence contre la pauvreté de novembre 2016.

Au printemps 2013, le Conseil fédéral a adopté le « Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté » pour la période 2014–2018. Ce pro-

gramme a pour but de contribuer à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en soutenant les efforts dans ce sens des acteurs cantonaux, communaux et privés. La CDAS est représentée dans les groupes de pilotage et d'accompagnement ainsi que dans plusieurs groupes de projet pour la mise en œuvre du programme. En 2016, des études complémentaires ont été mandatées par différents groupes de projet et de nouveaux subsides ont été attribués pour les projets cantonaux et communaux de lutte contre la pauvreté. L'état d'avancement du projet peut être consulté en tout temps sur son site Web spécifique www.contre-la-pauvrete.ch.

Le premier colloque du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, organisé en collaboration avec la CDAS, l'Initiative des villes et l'Association des communes suisses (ACS), s'est tenu le 25 janvier 2016 à Berne. Destiné aux représentants des cantons, des villes et des communes, il a permis de présenter des mesures innovantes, des projets pionniers et des programmes efficaces de prévention et de lutte contre la pauvreté.

A mi-parcours du Programme, une Conférence nationale contre la pauvreté a eu lieu le 22 novembre 2016 à Bienne en présence du Conseiller fédéral Alain Berset. Dans son exposé, le président de la CDAS Peter Gomm a mis l'accent sur les défis à relever et les mesures à prendre pour prévenir la pauvreté du point de vue des cantons et sur l'importance de la collaboration intercantonale dans le développement et la préservation des réseaux sociaux en Suisse.

Il importe par ailleurs, dans la lutte contre la pauvreté, de tirer parti des potentiels au niveau local. La question centrale reste cependant de savoir si notre collectivité souhaite accorder aux groupes de population touchés par la pauvreté des conditions de vie équitables. Dans l'affirmative, il faut mettre à disposition les moyens pour les prestations correspondantes. Personne ne devrait passer entre les mailles du filet social. En vue d'une prévention efficace de la pauvreté, le président de la CDAS a appelé entre autres à promouvoir les formations de rattrapage et à faciliter l'accès aux diplômes professionnels, à exploiter les potentiels des migrantes et migrants, à remédier à la situation des travailleurs pauvres par des prestations complémentaires pour les familles et – surtout – par des salaires appropriés.

« Dans la lutte contre la pauvreté, il faut tirer parti des potentiels au niveau local. »

A la fin de la manifestation, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont signé une déclaration commune où ils réaffirment leur engagement à lutter activement contre la pauvreté. Une nouvelle conférence contre la pauvreté est prévue en 2018 à la conclusion du Programme national.

5.3 DIALOGUE NATIONAL SUR LA POLITIQUE SOCIALE SUISSE

Le Dialogue national est toujours un lieu important d'échanges entre le DFI et la CDAS.

En 2016, conformément au rythme défini, le Dialogue national s'est déroulé à deux reprises, les deux fois dans le cadre d'une séance à huis clos en présence

de l'ensemble des directrices et directeurs des affaires sociales. Cette année, deux réunions de comité entre des délégations du DFI et de la CDAS ont eu lieu en février et en août pour préparer le Dialogue suivant. La délégation de la CDAS se composait de la présidence et de la direction du SG CDAS.

Lors de la séance organisée à l'occasion de l'Assemblée annuelle à Scuol, les débats se sont concentrés sur les résultats de différentes consultations : celles concernant la modification de Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, le développement continu de l'AI ainsi que la révision partielle des prestations complémentaires à l'AVS/AI (réforme des PC). La CDAS y a par ailleurs présenté ses recommandations relatives à la politique de l'enfance et de la jeunesse, et les participants ont eu une discussion sur la poursuite de la statistique SOMED B (cf. chapitre A 4.3).

Le second Dialogue national a eu lieu après l'Assemblée plénière du 25 novembre 2016. Les thèmes principaux abordés ont été à nouveau la politique en faveur des personnes handicapées (éléments-clés), la Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail (détermination du lieu et suite des opérations) ainsi que la présentation de deux rapports sur la situation de l'emploi dans le domaine social (rapports de SAVOIRSOCIAL et BSS/HSLU). Les discussions ont aussi porté sur les différents modèles dans le processus parlementaire sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020.

5.31 Transferts de charges de la Confédération aux cantons suite à des révisions législatives

Les analyses de l'augmentation des charges dans le domaine social sont terminées.

En raison de l'augmentation considérable des coûts dans le domaine social et des charges financières qui en découlent pour les cantons, le Comité a chargé le SG CDAS d'évaluer et de représenter plus précisément les transferts de charges de la Confédération aux cantons dans le domaine social. Deux études ont ainsi été mandatées au sujet des transferts de charges liés à des révisions législatives dans le domaine social au cours des dix dernières années.

La première, qui consiste en une analyse qualitative de l'augmentation des charges pour les cantons dans le domaine social, a été menée par la HES de Suisse du Nord-Ouest. Les résultats de ce travail ont été discutés par le Comité CDAS le 6 mars 2015. La seconde étude est une analyse quantitative dans le domaine social réalisée par la société Ecoplan. Le Comité a pris connaissance de ses résultats le 18 mars 2016. En accord avec la CDS, il a alors décidé d'utiliser le projet de réexamen de la répartition des tâches de la CdC, qui venait de démarrer, pour y intégrer les résultats des deux études de la CDAS sur les transferts de charges. On dispose maintenant globalement dans le domaine social et en partie aussi dans le domaine de la santé d'une bonne base pour discuter et étayer les préoccupations des cantons concernant l'augmentation des charges. Les deux conférences veulent s'engager activement dans le projet « Réexamen de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons » et agiront auprès de la CdC pour pouvoir assister à l'avenir aux discussions importantes.

C

COMPTES ANNUELS

BILAN	34
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	36
PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN	37
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	38
BUDGET 2018	39

BILAN**ACTIF**

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Caisse	1 157	150
CCP Lucerne 30-19856-6	2 585	6 212
BCBE Berne 42 3.297.621.01	742 588	853 264
Liquidités et titres	746 330	859 626
Débiteurs	20 191	149 300
Impôt anticipé	2 100	2 319
Comptes de régularisation	22 291	151 619
Régularisation active	15 976	51 867
ACTIF CIRCULANT	784 597	1 063 112
Titres	203 200	303 200
Immobilisations financières	203 200	303 200
Biens meubles	1	1
Immobilisations corporelles meubles	1	1
ACTIF IMMOBILISÉ	203 201	303 201
TOTAL DE L'ACTIF	987 798	1 366 313

Tous les montants mentionnés sont arrondis, par conséquent, les montants totaux peuvent légèrement varier.

PASSIF

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Créditeurs	62 179	66 224
Obligations livraisons/prestations	62 179	66 224
Régularisation passive	22 210	16 673
Contributions avancées	306 400	657 400
Régularisation passive	328 610	674 073
Informatique, mobilier, machines	20 000	15 000
Études et consultations	30 000	40 000
Réserve réévaluation titres	20 000	30 000
Assainissement caisse de pension	260 018	270 111
Provisions et réserves	330 018	355 111
FONDS ÉTRANGERS	720 807	1 095 408
Fonds Social	250 000	250 000
Réserve générale	70 000	70 000
Bénéfice inscrit au bilan ¹	-53 010	-49 095
FONDS PROPRES	266 990	270 905
TOTAL DU PASSIF	987 797	1 366 313
1 Bénéfice reporté	-49 095	-36 991
Recettes/pertes annuelles	-3 915	-12 104

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2016 CHF	2015 CHF
Contributions des cantons	1 634 000	1 634 000
Contributions CIIS	600	600
Recettes diverses	2'659	2 797
PRODUIT D'EXPLOITATION PRESTATIONS	1 637 259	1 637 397
Conférences, séances, délégations	-44 618	-50 831
Études et consultations	-161 030	-177 575
Traductions	-32 256	-46 776
CHARGES DIRECTES	-237 904	-275 182
Salaires	-998 588	-975 244
Charges sociales	-196 668	-195 210
Autres frais de personnel	-5 799	-24 594
FRAIS DE PERSONNEL	-1 201 055	-1 195 048
Frais de locaux	-105 713	-104 156
Informatique et mobilier	-41 042	-34 228
Frais administratifs et d'exploitation divers	-69 198	-76 499
FRAIS D'EXPLOITATION	-215 953	-214 883
Intérêts et frais bancaires	-217	-230
Frais sur titres	-823	-788
Montant des intérêts	0	6
Rendement des titres	4 778	6 623
Liquidation des réserves réévaluation titres	10 000	30 000
Résultat financier	13 738	35 611
PERTES ANNUELLES	-3 915	-12 104

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN

Le Comité propose de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante.

	2016 CHF	2015 CHF
REPORT/RÉSERVES	-49 095	-36 991
Recettes/pertes annuelles	-3 915	-12 104
BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN	-53 010	-49 095
Dissolution des réserves	0	0
REPORT À COMPTE NOUVEAU	-53 010	-49 095

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Finanzkontrolle des Kantons Basel-Stadt

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision an die Plenarversammlung der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK)


Als Revisionsstelle gemäss Art. 4 der Statuten haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK) für das am 31. Dezember 2016 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

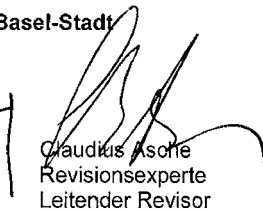
Für die Jahresrechnung ist der Vorstand der SODK verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Institution vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Finanzkontrolle des Kantons Basel-Stadt


Daniel Dubois
Revisionsexperte


Claudius Asche
Revisionsexperte
Leitender Revisor

BUDGET 2018

	BUDGET 2017	BUDGET 2018	PLAN FINANCIER 2019	PLAN FINANCIER 2020	2021
DÉPENSES	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Personnel/frais annexes	1 250 000	1 300 000	1 300 000	1 250 000	1 250 000
Salaires bruts	1 040 000	1 080 000	1 080 000	1 040 000	1 040 000
Prestations sociales	200 000	210 000	210 000	200 000	200 000
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Charges directes	165 000	185 000	185 000	185 000	185 000
Conférences/séances/délégations	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Études/mandats	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Traductions	10 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Frais d'exploitation	226 000	226 000	226 000	226 000	226 000
Frais de locaux	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000
Informatique et mobilier	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000
Frais administratifs et d'exploitation divers	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Total des dépenses	1 641 000	1 711 000	1 711 000	1 661 000	1 661 000
RECETTES					
Contribution des cantons CDAS	1 634 000	1 704 000	1 704 000	1 654 000	1 654 000
Contribution de la Principauté du Liechtenstein pour CIIS	600	600	600	600	600
Montant des intérêts	2 000	0	0	0	0
Total des recettes	1 636 600	1 704 600	1 704 600	1 654 600	1 654 600
Excédent de dépenses/de recettes	4 400	6 400	6 400	6 400	6 400

D

ANNEXE

COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS	42
MEMBRES DES ORGANES CDAS	44
THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DE LA CDAS 2016	49
ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL AVEC REPRÉSENTATION DE LA CDAS	51
TABLEAU D'ABRÉVIATIONS	53

COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) est une corporation de droit public avec une capacité juridique restreinte et elle a son siège à Berne.

Elle assume un rôle directeur en matière de politique sociale et encourage dans ce but l'échange d'informations, la coordination et la collaboration entre les cantons, avec les conférences intercantionales, avec la Confédération, les communes, les villes et avec d'autres organisations qui agissent dans le domaine de la politique sociale.

Fin 2019, les effectifs de la CDAS se montaient à 7,9 équivalents plein temps.

REMARQUES GÉNÉRALES

Les comptes annuels 2016 ont de nouveau été établis par la société BDO Visura, conformément aux dispositions du droit suisse, notamment des articles sur la comptabilité commerciale et les règles comptables du Droit des obligations (art. 957 à 962).

Pendant l'année sous revue, les coûts relevés dans les charges directes ont été inférieurs aux montants budgétés (env. 20 000.-). En raison du changement intervenu à la direction du secrétariat général, certains mandats externes ont été remis à plus tard. Les traductions ont en revanche occasionné des coûts plus élevés, pour lesquels une part des provisions ont été dépensées (10 000.-, voir les détails dans les remarques sur les différents comptes). Les frais d'administration et d'exploitation ont de plus été maintenus à un niveau sensiblement inférieur à l'année précédente. Il en résulte encore un déficit de CHF 3 915.- au total (contre CHF 47 000.- budgétés).

REMARQUES SUR LES COMPTES

Bilan/Immobilisations financières :

En 2016, une nouvelle obligation à échéance de 4 ans a été remboursée. Conformément au règlement de placement de la CDAS du 18 décembre 2014, seules les obligations de caisse auprès de Postfinance et des banques suisses ou les obligations d'emprunt avec notation de crédit AAA sont possibles en tant que placements. A vu des intérêts actuels, les frais des titres (notamment aussi les coûts d'émission) dépasseraient de beaucoup le montant des intérêts, de sorte qu'il faudra, pour l'instant, renoncer à lever un nouvel emprunt.

Bilan/provisions :

- CHF 5 000.- de provisions doivent à nouveau être constitués pour le système informatique (en 2017, le matériel et les logiciels informatiques devront à nouveau être renouvelés selon le rythme de renouvellement éprouvé, et les provisions prévues à cet effet dissoutes. Il ne sera plus constitué de provisions pour cela à l'avenir, mais on procédera à des amortissements pour le matériel informatique et le mobilier, conformément au règlement CDAS correspondant).
- Les provisions ont d'autre part été dissoutes dans la charge directe de CHF 10 000.- (traductions).

Bilan/perte annuelle :

La CDAS clôt ses comptes annuels 2016 avec un déficit d'environ CHF 4 000.-. L'excédent de charges budgété était de CHF 47 000.-. Sans la dissolution des provisions mentionnées, l'excédent de charges se monterait à environ CHF 14 000.-.

Compte de profits et pertes/charges directes :

Les charges directes ont globalement diminué durant l'année sous revue. D'une part le budget alloué aux études et consultations n'a pas été entièrement épuisé ; ce fait est lié au changement intervenu à la direction du secrétariat général, à la période d'acclimatation et au fait que les mandats ont été attribués avec plus de parcimonie. Les coûts de traduction ont d'autre part atteint un niveau comparable à l'année précédente, mais supérieur au montant budgété, et ils ont par conséquent été corrigés par la dissolution des provisions pour correspondre au budget (cf. remarques à la rubrique Bilan/provisions).

La réduction prévue des coûts de traduction externes n'a pas pu être réalisée, dans la mesure où la traductrice a réduit son temps de travail à la fin de son congé maternité et où il a fallu continuer à attribuer des mandats à l'extérieur. Des frais ont en revanche pu être économisés dans le domaine de l'interprétariat, car ces prestations ont été en partie assurées par notre équipe de traduction. Les coûts induits par les séances et les conférences sont analogues à ceux de l'année précédente, ce qui reflète encore une fois l'activité et la productivité abondantes du SG CDAS.

Compte de profits et pertes/frais d'administration et autres charges d'exploitation :

Le fait que les frais d'administration et les autres charges d'exploitation aient diminué de manière significative durant l'année sous revue, est principalement lié à deux raisons : premièrement les coûts de matériel de bureautique et d'impression ont pu être réduits et deuxièmement la maintenance du site internet n'a pas requis d'investissements plus élevés.

Compte de profits et pertes/résultat financier :

Conformément au montant de réserves de fluctuation de valeur défini dans le règlement de placement de la CDAS (environ 10% de l'actif immobilisé), ces fluctuations ont été diminuées de CHF 10 000.- à CHF 20 000.-.

MEMBRES DES ORGANES CDAS

CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS CANTONAUX DES AFFAIRES SOCIALES (CDAS)

Argovie	Conseillère d'État Susanne Hochuli
Appenzell Rh. e.	Conseiller d'État Matthias Weishaupt
Appenzell Rh. i.	Conseillère d'État Antonia Fässler
Berne	Conseiller d'État Philippe Perrenoud (jusqu'au 30 juin 2016) Conseiller d'État Pierre-Alain Schnegg (dès 1 ^{er} juillet 2016)
Bâle-Campagne	Conseiller d'État Anton Lauber
Bâle-Ville	Conseiller d'État Christoph Brutschin
Fribourg	Conseillère d'État Anne-Claude Demierre
Genève	Conseiller d'État Mauro Poggia
Glaris	Conseillère d'État Marianne Lienhard
Grisons	Conseiller d'État Jon Domenic Parolini
Jura	Conseillère d'État Nathalie Barthoulot
Lucerne	Conseiller d'État Guido Graf
Neuchâtel	Conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash
Nidwald	Conseillère d'État Yvonne von Deschwanden
Obwald	Conseillère d'État Maya Büchi-Kaiser (jusqu'au 30 juin 2016) Conseiller d'État Christoph Amstad (dès 1 ^{er} juillet 2016)
Schaffhouse	Conseillère d'État Ursula Hafner-Wipf
Schwyz	Conseillère d'État Petra Steimen-Rickenbacher
Soleure	Conseiller d'État Peter Gomm
Saint-Gall	Conseiller d'État Martin Klöti
Tessin	Conseiller d'État Paolo Beltraminelli
Thurgovie	Conseiller d'État Jakob Stark
Uri	Conseillère d'État Barbara Bär
Vaud	Conseiller d'État Pierre-Yves Maillard
Valais	Conseillère d'État Esther Waeber-Kalbermatten
Zoug	Conseillère d'État Manuela Weichelt-Picard
Zurich	Conseiller d'État Mario Fehr

COMITÉ DE LA CDAS

Photo: Béatrice Devènes



de gauche à droite : CE Pierre-Yves Maillard, CE Esther Waeber-Kalbermatten, Antonios Haniotis, CE Martin Klöti, CE Marianne Lienhard, CE Peter Gomm, CE Jean-Nathanaël Karakash, CE Anne-Claude Demierre, Nicolas Galladé, CE Manuela Weichelt-Picard, Remo Dörig, Gaby Szöllösy ; absente : CE Mario Fehr, Reto Lindegger

Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

Peter Gomm, SO (président)
 Anne-Claude Demierre, FR (vice-présidente)
 Martin Klöti, SG (vice-président)
 Pierre-Yves Maillard, VD
 Manuela Weichelt-Picard, ZG
 Mario Fehr, ZH
 Philippe Perrenoud, BE (jusqu'au 30 juin 2016)
 Marianne Lienhard, GL
 Jean-Nathanaël Karakash, NE (dès 19 mai 2016)
 Esther Waeber-Kalbermatten, VS (dès 25 novembre 2016)

Membres avec voix consultative

Andrea Mauro Ferroni, Président CoCo (jusqu'au 19 mai 2016)
 Antonios Haniotis, Président Coco (dès le 19 mai 2016)
 Reto Lindegger, Association des Communes Suisses
 Nicolas Galladé, Initiative des villes : politique sociale

COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DE LA CDAS (COCO)

Andrea Mauro Ferroni (président, jusqu'au 19 mai 2016)
 Antonios Haniotis (président, dès le 19 mai 2016)
 François Mollard (vice-président, jusqu'au 30 septembre 2016)
 Julien Cattin
 Ruedi Meyer
 Regula Unteregger (dès le 18 mars 2016)
 Andrea Lübberstedt (dès le 18 mars 2016)
 Ruedi Hofstetter
 Christoph Roost
 Peter Schmid (jusqu'au 30 septembre 2016)
 Edith Lang (dès le 25 novembre 2016)
 Nicole Wagner
 Urs Teuscher
 Pascal Coullery
 Dorothee Guggisberg (jusqu'au 30 septembre 2016)
 Markus Kaufmann (dès le 1^{er} décembre 2016)
 Renata Gäumann (pour des affaires de la migration)
 Gaby Szöllösy (dès le 1^{er} mars 2016)
 Remo Dörig

SECRETARIAT GÉNÉRAL CDAS

Photo: Béatrice Devènes



de gauche à droite : Veronika Neruda, Regula Marti, Thomas Schuler, Katia Simari Khouzami, Remo Dörig, Gaby Szöllösy, Martine Lachat Clerc, Lara Lauper, Philipp Chemineau ; absente : Lorianne Mérillat.

Margrith Hanselmann	Secrétaire générale (100%) (jusqu'au 31 janvier 2016)
Gaby Szöllösy	Secrétaire générale (100%) (dès le 1 ^{er} mars 2016)
Remo Dörig	Secrétaire général adjoint (90%)
Martine Lachat Clerc	Responsable de domaine (80%, dès le 1 ^{er} septembre 2016 70%)
Lorianne Mérillat	Responsable de domaine (80%)
Veronika Neruda	Responsable de domaine (60%, dès le 1 ^{er} septembre 2016 70%)
Thomas Schuler	Responsable de domaine (90%)
Katia Simari Khouzami	Traductrice (90%, dès le 1 ^{er} octobre 2016 60%)
Philipp Chemineau	Traducteur/Interprète (40%, dès le 1 ^{er} octobre 2016)
Jascha Frauchiger	Collaborateur spécialisé/administrative (100%) (jusqu'au 29 février 2016)
Lara Lauper	Collaboratrice spécialisée/administrative (100%)
Regula Marti	Collaboratrice spécialisée/administrative (90%)

VÉRIFICATEURS

Dubois Daniel et Asche Claudius, Contrôle des finances du canton de Bâle-Ville

LE DOCTEUR DU SYSTÈME SOCIAL : À PROPOS DU DÉPART DE PHILIPPE PERRENOUD



Celles et ceux qui ont collaboré avec Philippe Perrenoud l'ont vu comme un travailleur sans prétention – attentif, concret et d'une agréable modestie. Pendant 10 ans, il a participé au Comité de la CDAS et a dû voir s'intensifier le débat sur la juste mesure en matière d'aide sociale – en particulier dans son canton de Berne. Avec une douce fermeté, il a toujours contré les accusations systématiques d'abus et défendu non seulement la couverture des besoins essentiels des personnes défavorisées dans ce pays, mais aussi leurs droits fondamentaux.

Le canton de Berne ne va pas atteindre l'objectif défini en 2008 de réduire de moitié en dix ans la pauvreté dans le canton, résumait Perrenoud, désappointé, il y a quelques années : « Nous aurions dû en faire plus, nous aurions dû faire mieux ! » Le directeur des affaires sociales se retrouvait typiquement tiraillé entre les plans de mesures nécessaires et les exigences de réduction des dépenses sociales.

« J'ai assisté et contribué à des développements intéressants dans le domaine social », se rappelle-t-il, « ils n'étaient pas tous réjouissants ». Il cite parmi les points positifs la naissance de la statistique sociale en 2006, et considère comme un temps fort le lancement du Dialogue national sur la politique sociale avec la participation du conseiller fédéral compétent, qui constitue désormais une plate-forme importante pour les échanges et la coordination entre les activités de la Confédération et des cantons. Il se remémore également comme un grand moment le forum de l'OCDE sur la santé mentale à Den Haag, où – ancien médecin-chef en psychiatrie – il a représenté la Suisse comme délégué de la CDAS : « J'ai eu là-bas le sentiment qu'on accordait enfin à ce sujet l'importance nécessaire et que des mesures cohérentes étaient élaborées. »

Philippe Perrenoud s'est toujours engagé, tant comme directeur des affaires sociales du canton de Berne qu'au Comité de la CDAS, pour que la politique sociale entre la Confédération et les cantons et entre les assurances sociales et l'aide sociale soit harmonisée et coordonnée – en faveur des personnes concernées : « Finalement, c'est toujours l'être humain qui était au cœur de mon travail. »

UN PRÉSIDENT CLAIRVOYANT DOUÉ D'UNE AUTORITÉ NATURELLE : À PROPOS DU DÉPART D'ANDREA FERRONI



Les discussions qui débordent du sujet et restent dans le vague n'étaient pas faites pour lui : Andrea Ferroni, président de la commission consultative de la CDAS pendant 11 ans, menait les séances fermement et en visant des résultats. Il le faisait en souriant, avec son charme grison, de telle sorte que ni le rapide coup d'œil sur la montre qu'il posait toujours devant lui, ni l'appel occasionnel à prendre une décision n'apparaissaient sentencieux. Bien au contraire : l'autorité naturelle qu'il possède pourrait bien lui avoir facilité la direction de la CoCo et avoir renforcé son plaisir à faire ce travail. Il a toujours trouvé celui-ci passionnant, dit-il – et il l'a en même temps ressenti comme un défi : « À la CoCo, nous devons trouver un consensus à partir d'intérêts cantonaux, d'analyses des problèmes, de couleurs fédérales et de tonalités divers, ainsi que sur la base de disciplines hétérogènes (et parfois aussi d'humeurs personnelles). » Ce qui finissait presque toujours par réussir, après des discussions parfois animées. « J'ai beaucoup apprécié la diversité des thèmes, l'intensité et le sérieux des débats et la bonne dose d'humour dans les débats – autant à la CoCo qu'au Comité », ajoute-t-il.

Andrea Ferroni, qui a dirigé pendant 28 ans l'office des affaires sociales du canton des Grisons et était ancré comme un roc dans ce domaine, a toujours compris le travail de la CoCo comme un « think tank » orienté vers la pratique, qui livrait au Comité des informations et analyses importantes sur des sujets socio-politiques et posait ainsi les bases de nouvelles perspectives et solutions. Or, cette recherche de solutions intelligentes se révélait souvent particulièrement longue et complexe sur les thèmes transversaux. « Le travail sur le projet KodEx (coordination en matière de garantie du minimum vital) a montré à quel point, dans le domaine de la couverture des besoins vitaux, les différents domaines politiques que sont la formation, le marché du travail, la santé, la famille, la migration et les assurances sociales sont en perpétuelle interaction. Les solutions rapides et globales sont ainsi presque impossibles. »

Le fait que la CoCo soit devenue ces dernières années un soutien important pour le Comité est dû en grande partie à sa direction en même temps perspicace et circonspecte.

THÈMES DES SÉANCES DU COMITÉ DE LA CDAS 2016

SÉANCE DU 18 MARS 2016

Préparation de l'Assemblée annuelle 2016 : affaires statutaires ; Comptes, Budget et Projet de rapport annuel
Préparation du Dialogue national du 20 mai 2016 ; Résultat du comité préparatif du 29 février 2016 et position CDAS sur les priorités thématiques
Transferts de charges Confédération et cantons dans le domaine social ; Présentation des résultats de l'analyse quantitative (ecoplan)
Recommandations pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons (Recommandations PEJ) ; Discussion et décision à l'intention de l'assemblée plénière
Recommandations MNA ; Discussion et décision à l'intention de l'assemblée plénière
Révision des normes CSIAS, 2^{ème} étape ; Éléments clé de la 2^{ème} étape
Révisions de la LAI ; Prise de position sur le projet « développement continu de l'AI » et prise de position sur l'iv. Pa. 12.470 (supplément pour soins intenses)
SOMED ; Propositions pour la suite des opérations
CIIS ; Réglementation relative au domicile dans le domaine A
Calendrier 2017 ; Réunions du Comité en 2017, date et lieu de l'Assemblée annuelle CDAS 2017
Élections ; Communication : proposition CLASS remplacement CE Thentz et Élection d'un remplaçant CDAS-Est pour Andrea Ferroni
Info-Entraide Suisse ; Recommandations de la CDAS aux cantons pour la participation financière

SÉANCE DU 19 MAI 2016

Maison d'accueil pour femmes en Suisse ; Analyse de la situation et des besoins – informations
SAVOIRSOCIAL ; Mandat des représentations CDAS au sein du Comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social, et du Comité du Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social (FONDSSOCIAL) 2016–2020
Migrations ; Situation actuelle dans le domaine de l'asile: planification d'urgence SOMED B ; Financement de la mise en œuvre du projet de statistique SOMED B révisée
Préparation de l'assemblée annuelle 2016 ; Préparation de la séance à huis clos et de la conférence sociale
Élections ; Élection de renouvellement de la présidence de la CoCo

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2016

Situation des professionnels dans le domaine social ; Présentation des résultats de l'étude de SAVOIRSOCIAL
Adaptation du CC, extension de la responsabilité des familles ; Discussion et position de la CDAS sur la proposition de P.-Y. Maillard
Traite des êtres humains : plan d'action national ; Décisions concernant l'application de la mesure du PAN et de la mise en œuvre de la recommandation GRETA
CIIS ; Décision concernant la « Recommandation relative au remboursement des journées d'absence dans les institutions du domaine B »
Mesures de prévention de la radicalisation ; Attribution d'un mandat commun DFJP, CCDJP/CDAS/CDIP ainsi que UVS et ACS pour l'élaboration d'un plan d'action national correspondant
Préparation du Dialogue national du 25 novembre 2016
Consultations sur l'accord de libre circulation, application de l'art. 121 a Cst. ; Information sur les derniers développements
Migration ; Situation actuelle dans le domaine de l'asile/planification d'urgence dans les cantons ; information sur l'analyse des forfaits d'intégration et relatifs aux MNA
Migration ; Modèle de compensation : présentation des résultats de l'étude par Ecoplan

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2016

Migration : analyse des coûts relatifs aux MNA et à l'intégration ; Résultats, Eventuelles exigences relatives à l'adaptation des indemnités dans le domaine des MNA et Mandat relatif aux négociations avec la Confédération

Migration : autres thèmes ; Situation actuelle dans le domaine de l'asile, Recommandations de la CDAS sur les cas « difficiles » dans le domaine des MNA et Restructuration : l'avenir des forfaits d'aide d'urgence et pour frais administratifs, informations sur la suite

Mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extrafamilial (LMCFA) ;

Informations concernant la mise en œuvre de la LMCFA, décision relative à la lettre de recommandation adressée aux cantons et diffusion de timbre spécial

Développement continu de l'AI : avis de la CDAS ; Discussion concernant des différences d'opinion pertinentes entre les cantons

Préparation plénière et Dialogue national sur la politique sociale suisse ; Dernières informations et préparations des décisions

Dates 2018 ; Agenda 2018 du Comité, date et lieu de l'Assemblée annuelle CDAS 2018

Élections ; Élection de remplacement pour une représentation cantonale de Suisse centrale pour la CoCo

ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL PERMANENTS AVEC REPRÉSENTATION DE LA CDAS

GÉNÉRAL ET COORDINATION

COMITÉ	Conférence des président-e-s de la CdC et des conférences des directeurs
CDAS	CE Peter Gomm, Gaby Szöllösy
AUTRES	Présidences et secrétaires de conférence
	Comité directeur Maison des cantons (CD MdC) Gaby Szöllösy Secrétaires des conférences
	Commission de fonctionnement Maison des cantons (CF MdC) Lara Lauper Collaborateurs MdC
	Conférence des secrétaires des conférences intercantionales (CoSeCo) Gaby Szöllösy Secrétaires des conférences
	CoSeCo Formation continue Remo Dörig Collaborateurs MdC
	Conférence régionale cantons latins (CLASS) CE de la Suisse romande et du Tessin –
	Conférence régionale Suisse centrale (ZGSDK) CE de la Suisse centrale Gaby Szöllösy Chef-fe-s des services de l'action sociale
	Conférence régionale Suisse orientale (SODK Ost) CE de la Suisse orientale – Chef-fe-s des services de l'action sociale de la Suisse romande (GRAS) Gaby Szöllösy Chef-fe-s des services de l'action sociale de la Suisse romande, de BE et du TI

FAMILLES ET SOCIÉTÉ

SAVOIRSOCIAL : Comité Andrea Lübberstedt, Joëlle de Claparède, Veronika Neruda Associations, cantons
Attestation fédérale de formation professionnelle dans le domaine de la santé et du travail social : Comité Remo Dörig Associations, cantons
Conférence suisse des offices de liaison LAVI (CSOL-LAVI) Veronika Neruda OFJ, CCDJP, cantons, centres de consultation pour l'aide aux victimes reconnus sur le plan cantonal
OECD : Early Childhood Education and Care Network (ECEC) Veronika Neruda
Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) Karine Gobetti, Sandra Müller Gmünder Confédération, cantons, associations
Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) Thomas Schuler Cantons, OFSP

ENFANCE ET JEUNESSE

Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) Martine Lachat Clerc CDIP, OFAS, associations
Conférence des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (CPEAJ) Martine Lachat Clerc OFJ, OFAS, associations

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Conférence suisse des offices de liaison CIIS (CSOL CIIS) Thomas Schuler Conférences régionales

MIGRATIONS

COMITÉ	Organe de contact tripartite « DFJP, CCDJP et CDAS »
CDAS	<i>CE du Comité CDAS Gaby Szöllösy, Lorraine Mérillat</i>
AUTRES	DFJP, CCDJP
	Comité d'experts « Procédure d'asile et hébergement » <i>Gaby Szöllösy, Renata Gäumann, Ruedi Hofstetter, François Mollard, Lorraine Mérillat</i> SEM, CCDJP, ASM
	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile et de la CDAS (CASI) <i>Lorraine Mérillat, Regula Marti</i> Coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile
	Groupe d'accompagnement « Suivi concernant la suppression de l'aide sociale » <i>Nadine Mudry, Lorraine Mérillat</i> SEM, CCDJP

SECURITÉ SOCIALE

	Dialogue national sur la politique sociale suisse <i>Des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, Andrea Ferroni, Gaby Szöllösy, Remo Dörig</i> DFI, OFAS, ACS, UVS
	Commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (Commission de l'AVS/AI) <i>CE Peter Gomm</i> Assurés, associations économiques, institutions d'assurance, Confédération, cantons
	Direction CSIAS <i>Gaby Szöllösy</i> Cantons, communes, villes
	Comité CSIAS <i>Remo Dörig</i> Cantons, communes, villes
	Groupe de travail « Sécurité sociale Organisation d'accompagnement aux accords bilatéraux avec l'UE » <i>CE Susanne Hochuli, Gaby Szöllösy</i> CdC, CDS, cantons
	Groupe d'experts « Sécurité sociale » <i>Remo Dörig</i> OFS, OFAS, SECO, SEM, CSIAS, cantons
	Groupe de suivi « Statistiques sociales » <i>Remo Dörig</i> OFS, OFAS, SECO, SEM, CSIAS, cantons

TABLEAU D'ABRÉVIATIONS

AC	Assurance-chômage
ACE	Avance sur contributions d'entretien
AI	Assurance-invalidité
AS-AI-AC	Interactions entre les systèmes de sécurité sociale : aide sociale, assurance-invalidité, assurance-chômage
ASM	Association des services cantonaux de migration
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité
CASI	Groupe de contact des coordinatrices et coordinateurs cantonaux en matière d'asile et de la CDAS
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDCA	Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions
CDEP	Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Économie
CDF	Contrôle fédéral des finances
CDF	Conférence des directeurs cantonaux des finances
CDI	Conférence des délégués cantonaux, régionaux et communaux à l'intégration
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CEP	Centres d'enregistrement et de procédure
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIIS	Convention intercantonale relative aux institutions sociales du 13 décembre 2002
CIP-E	Commission des institutions politiques du Conseil des États
CIP-N	Commission des institutions politiques du Conseil national
CoCo	Commission consultative du Comité de la CDAS
CPEAJ	Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse
CPEJ	Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse
CRS	Croix-Rouge suisse
CSAJ	Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
CSEC-N	Commissions de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CSOL-LAVI	Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
CSOL CIIS	Conférence suisse des offices de liaison CIIS
CSSS-E	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États
CSSS-N	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
DAO	Fédération solidarité femmes
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
Facteur W	Facteur relatif à la capacité économique
FAQ	Frequently Asked Questions
fedpol	Office fédéral de la police
GPCF	Garantie de prise en charge des frais
KodEx	Coordination en matière de garantie du minimum vital

LACI	Loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, RS 837.0)
LAS	Loi fédérale du 24 juin 1977 sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (loi fédérale en matière d'assistance, SR 851.1)
LAVI	Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (loi sur l'aide aux victimes, RS 312.5)
LAVS	Loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (RS 831.10)
LEEJ	Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, RS 446.1)
LIPPI	Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (RS 831.26)
LPC	Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (RS 831.30)
LStup	Loi fédérale du 3 octobre 1951 sur les stupéfiants et les substances psychotropes (loi sur les stupéfiants, RS 812.121)
OA 1	Ordonnance 1 du 11 août 1999 sur l'asile relative à la procédure (ordonnance 1 sur l'asile, RS 142.311)
OA 2	Ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (ordonnance 2 sur l'asile, RS 142.312)
OEEJ	Ordonnance du 17 octobre 2012 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, SR 446.11)
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OPE	Ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (RS 211.222.338)
OPF	Organisations de placement familial
ORP	Offices régionaux de placement
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
PC	Prestations complémentaires
PP	Prévoyance professionnelle
PR-AI 2	Programme de recherche 2 sur l'assurance-invalidité
RMNA	Requérants d'asile mineurs non accompagnés
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAVOIRSOCIAL	Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social
SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SG CDAS	Secrétariat général de la CDAS
UE	Union européenne
USAM	Union suisse des arts et métiers
UVS	Union des villes suisses